

ALLOCATION TOURISTIQUE

LA BANQUE D'ALGÉRIE DURCIT LES CONDITIONS D'OCTROI

Page 5

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8369 MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Bendjama dénonce les violations sionistes

Page 24

FORUM MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS À GENÈVE

L'ALGÉRIE DÉFEND LA DIGNITÉ HUMAINE

À l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés 2025 à Genève, l'Algérie, représentée par son secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Lounes Magramane, a réaffirmé son engagement indéfectible en faveur des réfugiés, rappelant son rôle historique dans l'accueil des réfugiés sahraouis, tout en dénonçant les crises humanitaires persistantes et appelant la communauté internationale à un partage équitable des responsabilités pour la protection et la dignité humaine. Page 3



CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Les inscriptions ouvertes

Page 2

7e COLLOQUE ALGÉRO-TUNISIEN DES UNIVERSITÉS

Un moteur de coopération et d'innovation

Page 4

DRAMES DOMESTIQUES ET CARNAGE ROUTIER

L'effarante hécatombe silencieuse

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

RÉSULTATS SCOLAIRES

Début des conseils de classe

LES ÉTABLISSEMENTS éducatifs ont entamé depuis hier, la tenue des conseils de classe dans l'ensemble des institutions scolaires du pays. Cette démarche tend à fixer les notes finales des élèves et à les transférer vers la plateforme numérique, en vue de compléter le processus de calcul et de validation des moyennes finales du premier trimestre. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère de l'Education nationale.

Il convient de souligner que cette mesure intervient après la fin des examens du premier trimestre, que les élèves ont passés au cours d'une semaine bloquée, couvrant les trois cycles de l'enseignement : primaire, moyen et secondaire. Dans ce sillage, la tutelle a ordonné de tenir les conseils de classe dans les délais impartis, déclarant qu'il est impératif de saisir les notes via la plateforme numérique « officielle ». « Cela permettra aux ingénieurs en informatique de les enregistrer dans les délais requis et d'assurer la disponibilité des résultats en temps voulu », est-il mentionné de même source.

Selon le texte ministériel, ces examens ont été organisés selon un calendrier unifié dans l'ensemble des établissements scolaires, en application de directives strictes émanant du ministère de l'Éducation nationale, dans le but de garantir le principe de l'égalité des chances et l'uniformisation des procédures d'évaluation.

D'après les informations fournies par la tutelle, cette étape s'inscrit dans les efforts du ministère visant à renforcer la numérisation du secteur de l'éducation et à améliorer la gestion des résultats scolaires, ce qui aura un impact « positif sur la transparence du processus éducatif » et « la qualité de la performance administrative ».

Khalil A.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Inscriptions ouvertes pour plus de 40 000 postes

Le ministère de l'Éducation nationale a officiellement ouvert, hier, les inscriptions au concours de recrutement des enseignants pour l'année scolaire 2025-2026, mettant en compétition plus de 40 000 postes à l'échelle nationale. L'opération concerne les trois cycles d'enseignement, primaire, moyen et secondaire, et se fait sur la base des diplômes.

Cette vaste opération s'inscrit dans le cadre des efforts engagés par les pouvoirs publics pour combler les postes vacants en personnel pédagogique et renforcer l'encadrement éducatif, en complément des mesures déjà prises pour l'intégration des diplômés des écoles normales supérieures.

Dans une note relative à l'organisation des concours sur titre, le ministère a annoncé l'ouverture de la plateforme numérique dédiée au recrutement, accessible via l'Office national des examens et concours (ONEC) à l'adresse : https://concours.onec.dz

La procédure d'inscription s'effectue exclusivement en ligne, dans un souci de transparence, d'égalité des chances et de simplification des démarches administratives. Les candidats sont tenus de remplir avec exactitude le formulaire électronique et de téléverser l'ensemble des documents requis.

Le dossier de candidature comprend notamment une demande manuscrite, une copie de la carte nationale d'identité, une copie du diplôme ou du titre exigé accompagnée du relevé de notes et le formulaire d'informations signé électroniquement.

S'y ajoutent une attestation relative à la situation vis-à-vis du service national, une attestation de résidence, ainsi que, le cas échéant, des documents justifiant l'expérience professionnelle dans l'enseignement, que ce soit dans les établissements publics, d'autres administrations ou des établissements privés agréés.

Le dossier peut également être enrichi par des justificatifs de formations complémentaires, de travaux ou d'études réalisés dans la spécialité, ou encore par des distinctions obtenues au sein de la promotion.

Parallèlement à l'ouverture des inscriptions, le ministère de l'éducation nationale a défini avec précision les modalités d'étude des dossiers de candidature. Conformément à la réglementation en vigueur, une commission spéciale est mise en place dans chaque direction de l'éducation. Elle est présidée par le directeur de l'éducation et comprend des représentants de l'administration ainsi que des membres élus de la commission administrative paritaire du corps ou du grade concerné.

Dès la clôture des inscriptions, cette commission procède à l'examen de l'ensemble des dossiers et établit un procès-verbal officiel comportant la liste nominative des candidats admis, dont les dossiers remplissent les conditions légales requises et la liste des candidats rejetés, avec la mention précise des motifs de rejet, qu'il s'agisse d'un défaut de conditions légales ou d'un dossier incomplet.



Combler les postes vacants.

Les candidats dont les dossiers ont été rejetés disposent de la possibilité d'introduire un recours par voie électronique via la plateforme numérique. Toute correction ou mise à jour des informations ayant entraîné le rejet est considérée comme un recours officiel. À titre exceptionnel, les recours peuvent également être déposés par écrit auprès des directions de l'éducation.

Ces dernières sont tenues d'examiner les recours, d'y statuer et d'en notifier les résultats aux concernés au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'entretien. Les candidats, dont les recours sont jugés non fondés, sont informés individuellement, soit par la plateforme numérique, soit par tout autre moyen approprié.

Les directions de l'éducation doivent transmettre aux services locaux de la fonction publique les procès-verbaux des commissions, ainsi que ceux relatifs aux recours, accompagnés d'une copie du premier avis de concours publié dans la presse, au plus tard le 21 janvier 2026.

Le ministère a averti que tout dépassement de ce délai entraînera l'annulation du concours au niveau de la direction concernée, laquelle assumera l'entière responsabilité juridique et administrative, conformément à l'instruction n°01 du 20 février 2013. Le ministère a insisté sur la responsabilité pleine et entière des candidats quant à l'exactitude des informations fournies lors de l'inscription. Toute fausse déclaration expose son auteur aux sanctions prévues par la loi, notamment l'annulation de la réussite au concours. À l'issue de l'inscription, les candidats pourront télécharger en ligne le récépissé de dépôt de leur dossier. Les résultats seront communiqués via la plateforme numérique. Les enseignants retenus seront informés de leur affectation, la prise de poste étant conditionnée par la présentation physique pour la signature du contrat. Toute absence entraînera l'annulation de l'affectation.

Lynda Louifi

ŒUVRES SOCIALES DE L'ÉDUCATION

Primes et revalorisation des prêts dès 2026

LA COMMISSION NATIONALE des œuvres sociales des travailleurs de l'éducation envisage d'instaurer, à partir de 2026, de nouvelles primes et de revaloriser les montants des prêts accordés aux travailleurs du secteur. Cette possibilité de revoir les primes accordées au plus de 800 000 travailleurs de l'éducation a été étudiée lors de la tenue des travaux de l'assemblée générale nationale de la Cnoste, et ce dans le cadre d'améliorer les divers services sociaux.

S'exprimant à l'issue de cette assemblée, Abdelbaki Khediri, président de la Commission nationale des œuvres sociales des travailleurs de l'éducation, a fait état d'une augmentation significative des allocations sociales ainsi que d'un relèvement substantiel des plafonds des prêts, parallèlement à l'introduction de nouveaux mécanismes de soutien au profit de différentes catégories de travailleurs du secteur.

Les augmentations concernent notamment les allocations de mariage, de décès et de retraite, dans l'objectif, explique-t-il, d'élargir le nombre de bénéficiaires et d'améliorer le niveau d'accompagnement financier des fonctionnaires à différentes étapes de leur parcours professionnel et social.

Donnant plus de détails, M. Khediri a fait savoir que l'allocation de retraite a été portée de 320 000 à 350 000 DA, tandis que l'allocation de mariage connaît une hausse notable, passant de 30 000 à 50 000 DA. Une allocation spéciale de 20 000 DA a également été instituée au profit des enfants des employés atteints de troubles du spectre autistique, une mesure inédite saluée pour sa dimension sociale.

Les décisions adoptées portent également sur le volet des prêts et avances sociales. Ainsi, le plafond de la somme exceptionnelle a été relevé pour atteindre 200 000 DA, alors que le prêt destiné à la construction ou à l'acquisition d'un logement est désormais compris entre 300 000 DA au minimum et 700 000 DA au maximum. Parallèlement, les procédures d'octroi de ces prêts ont été simplifiées afin de faciliter l'accès des bénéficiaires.

Sur le plan sanitaire, M. Khediri a souligné que la commission a accordé une importance particulière à la prise en charge médicale des travailleurs du secteur, notamment à travers le remboursement des interventions chirurgicales et des examens médicaux, tout en améliorant les mécanismes de traitement des dossiers et en accélérant le versement des indemnisations.

Dans ce cadre, la commission a entamé la mise en œuvre effective de conventions conclues avec sept cliniques privées spécialisées dans le traitement des cancers, réparties entre Alger, Blida, Oran et Constantine. Des démarches sont également en cours pour la signature de nouvelles conventions avec des cliniques spécialisées dans le traitement des maladies oculaires complexes et dans les techniques de procréation médicalement assistée.

Le président de la commission a précisé que l'ensemble de ces nouvelles dispositions entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2026, permettant aux travailleurs du secteur de l'éducation d'en bénéficier concrètement. En revanche, concernant le dossier des véhicules, Abdelbaki Khediri a indiqué que celui-ci demeure conditionné par la disponibilité des moyens, sans qu'aucun calendrier précis ne soit fixé à ce stade pour sa réouverture.

Lynda Louifi

FORUM MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS À GENÈVE

L'Algérie défend la dignité humaine

À l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés 2025 à Genève, l'Algérie, représentée par son secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Lounes Magramane a réaffirmé son engagement indéfectible en faveur des réfugiés, rappelant son rôle historique dans l'accueil des réfugiés sahraouis , tout en dénonçant les crises humanitaires persistantes et appelant la communauté internationale à un partage équitable des responsabilités pour la protection de la dignité humaine.

C'est ce qu'a indiqué, avant-hier soir, un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Intervenant au premier jour des travaux de la réunion, Magramane présidant la délégation algérienne participant à la réunion consacrée à l'évaluation des progrès réalisés en matière de mise en œuvre des engagements du Forum a dressé un tableau sans concession de la situation internationale. Déclarant que « notre réunion se tient dans un contexte mondial extrêmement fragile, où les crises humanitaires, sécuritaires et économiques se chevauchent, menaçant la continuité des services essentiels et la dignité des réfugiés. ». Il a ajouté que ces conditions rendent plus nécessaire que jamais la solidarité internationale et la répartition équitable des responsabilités entre États, afin de garantir que les besoins fondamentaux des populations vulnérables soient satisfaits.

Rappelant l'expérience historique de l'Algérie en matière d'accueil des réfugiés, Magramane a affirmé que « depuis plus de cinquante ans, l'Algérie accueille les réfugiés sahraouis sur son territoire et veille, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et l'ensemble des agences et partenaires humanitaires, à leur fournir un soutien constant et efficace. » Il a ajouté que « cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une tradition nationale de solidarité et de respect des droits humains ».

Pour renforcer cette action, le secrétaire général a présenté les mesures concrètes mises en place par l'Algérie. Il a expliqué que, consciente des contraintes financières auxquelles le HCR est confronté, l'Algérie a facilité l'achat de denrées locales subventionnées par le Programme alimentaire mondial afin de soutenir l'alimentation des réfugiés. Elle a également encouragé la coopération entre le HCR et les secteurs public et privé pour accroître l'efficacité des interventions humanitaires. Il a également annoncé que « nous avons décidé de doubler notre contribution au budget du HCR pour l'année 2026 » confirmant ainsi l'engagement humanitaire durable de l'Algérie. »

En outre, le représentant de l'Algérie a mis en avant la dimension structurelle de l'action algérienne et l'importance de la continuité des services essentiels. Il a précisé que les visites de terrain, y compris celles effectuées avec les donateurs, ont démontré la capacité des institutions et des organisations de la société civile sahraouies à maintenir des systèmes éducatifs, sanitaires et sociaux malgré les ressources limitées. Soutenant que « préserver ces services essentiels jusqu'à l'atteinte d'une solution juste et durable constitue un devoir humanitaire incontournable ».



Lounes Magramane.

DES PROGRÈS EN TROIS AXES DEPUIS 2023

Le secrétaire général a ensuite présenté les progrès réalisés depuis le Forum mondial de 2023, en mettant l'accent sur trois axes principaux. Premièrement, l'Algérie a poursuivi ses efforts pour garantir un accès continu à la santé, à l'éducation et aux infrastructures de base. En partenariat avec le HCR et les agences onusiennes, le pays a développé les réseaux électriques et hydrauliques dans les camps, renforcé la structure sanitaire et élargi l'accès à l'éducation à tous les niveaux, du primaire au secondaire, afin d'offrir aux réfugiés des conditions de vie décentes et de promouvoir leur autonomie. Ces efforts sont documentés et attestés par les données fournies par la plateforme du Forum.

Deuxièmement, l'Algérie travaille à l'élaboration d'un cadre légal national sur le droit d'asile, un projet de loi complet visant à garantir la protection des demandeurs d'asile tout en respectant les exigences de la souveraineté nationale. « Le soutien technique apporté par le HCR est un appui précieux pour l'adoption d'un texte solide, capable de renforcer le cadre national de protection », a souligné Magramane, tout en soutenant l'importance de disposer d'une législation nationale conforme aux normes internationales.

Troisièmement, le pays a maintenu son engagement pour traiter les causes profondes de l'asile, en particulier celles liées aux conflits non résolus et à l'occupation. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, l'Algérie a défendu les causes humanitaires justes, en particulier celles des réfugiés palestiniens et sahraouis, et a rappelé la responsabilité juridique et morale de la communauté internationale dans la gestion des situations de déplacement forcé. Fort de ce constat, Magramane a déclaré que « la communauté internationale doit agir pour prévenir le déplacement forcé et assurer des solutions durables aux réfugiés ».

Par ailleurs, le Secrétaire général a tenu a salué la coopération avec le HCR, récemment illustrée par la visite de Mme Ruvendrini Menikdiwela, vice-haut-commissaire chargée de la protection, en Algérie et dans les camps sahraouis. Déclarant que « l'Algérie exprime sa profonde gratitude pour votre engagement et votre efficacité à la tête de cette institution humanitaire essentielle. Nous vous souhaitons plein succès dans vos futures missions ». Il a conclu son discour en rappelant la place centrale de la solidarité et du respect des droits humains dans la politique étrangère algérienne en continuant à « s'acquitter de son rôle responsable et actif pour le soutien à l'action humanitaire et la défense des causes justes ».

Sihem Bounabi

UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE

Alger coordonne autour du point d'urgence

LE COMITÉ exécutif de l'Union interparlementaire arabe (UIP), présidé hier par Ibrahim Boughali, Président de l'Assemblée populaire nationale et Président de l'Union, a poursuivi, pour la deuxième journée consécutive, les travaux de sa 40e session extraordinaire, au Caire. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de l'Union.

Au centre des discussions, la coordination autour du point d'urgence qui sera présenté par le Groupe parlementaire arabe lors de la 152e Assemblée générale de l'Union, prévue du 15 au 19 avril 2026 à Istanbul. Le Comité a examiné le rapport de la commission diplomatique provisoire portant sur la modification du mécanisme de vote de ce point, ainsi que sur la méthodologie d'élaboration des communiqués finaux des conférences de l'Union interparlementaire arabe. Lors de cette session, M. Boughali a évoqué l'importance de coordonner et d'unifier les positions des États arabes, et de renforcer la coopération avec les groupes géopolitiques au sein de l'Union. L'objectif est d'assurer l'adoption et le succès du point d'urgence proposé par le Groupe arabe, selon le communiqué officiel de l'Assemblée populaire nationale. Les membres du Comité ont également examiné et débattu la liste des candidats au poste de Secrétaire général de l'Union interparlementaire, dont l'élection se tiendra lors de la prochaine Assemblée générale. Enfin, il a été décidé que la 39e Conférence de l'Union interparlementaire arabe se tiendra au début du mois d'avril 2026 à Djeddah, en Arabie saoudite, marquant le transfert de la présidence de l'Union de l'Algérie au Royaume d'Arabie saoudite.

Hamid B.

COLLOQUE NATIONAL SUR AHMED BEN BELLA

Hommage au leader de la Révolution

LE COLLOQUE national consacré à Ahmed Ben Bella a ouvert ses portes hier à Tlemcen, en présence des autorités locales, des moudjahidine et des familles de martyrs. Le ministre des Moudjahidine, Abdelmalek Tacherift, a retracé le parcours exceptionnel du leader historique, de son engagement précoce dans la lutte pour l'indépendance à son mandat présidentiel, saluant son rôle central dans la construction de l'Algérie libre et souveraine.

Portant le thème : « Le moudjahid symbole Ahmed Ben Bella : enjeux et réalités », l'événement s'est tenu au musée régional du Moudjahid, dans la ville de Tlemcen, berceau des héros de la Révolution. S'adressant aux autorités locales, parlementaires, représentants des organisations de moudjahidine et familles de martyrs, ainsi qu'aux acteurs de la société civile et aux médias, M. Tacherift a déclaré : « Il est pour nous un honneur et une fierté d'être parmi vous, à Tlemcen, terre des martyrs et des moudjahidine, pour rappeler à travers ce colloque les exploits d'Ahmed Ben Bella, l'un des artisans de la Révolution de Novembre et un des grands symboles de l'Algérie indépendante. »

Le ministre a retracé le parcours exceptionnel du leader historique : de son engagement précoce dans le mouvement national et la structuration de l'Organisation spéciale dans la région de l'Oranie, à sa participation dans les actions emblématiques de la lutte armée, dont l'opération du courrier d'Oran en avril 1949. Selon M. Tacherift, Ahmed Ben Bella a joué un rôle central dans la préparation pratique de la Révolution, notamment dans l'acheminement des armes à travers la Libye, ce qui a contribué directement au déclenchement de la lutte pour l'indépendance.

« Malgré l'arraisonnement de son avion en octobre 1956 par les autorités coloniales, et les longues années d'emprisonnement qui ont suivi, Ahmed Ben Bella est resté inébranlable dans son rôle de leader, assumant des responsabilités au sein du Gouvernement provisoire, jusqu'à l'indépendance de l'Algérie », a souligné le ministre.

L'allocution a également évoqué son mandat présidentiel après l'indépendance, période marquée par d'immenses défis de reconstruction sociale et économique. « Il a dû panser les blessures des familles des martyrs, loger les réfugiés, fournir soins et éducation, et poser les fondations de l'État national, héritier d'une lourde colonisation », a-t-il martelé.

En outre, M. Tacherift a salué la vision d'Ahmed Ben Bella sur le plan africain et international, affirmant que « grâce à ses positions claires et déterminées, il a élevé la stature de l'Algérie sur la scène internationale, notamment en Afrique et en Amérique latine, et a conservé des liens étroits avec les leaders africains et les amis de la Révolution ».

Le ministre a rappelé l'importance de la mémoire historique et du rôle de l'État dans sa préservation, précisant que « le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, accorde une attention particulière à l'enseignement de l'histoire et au respect des héros nationaux, afin de renforcer la conscience historique et les valeurs de la liberté et de l'unité nationale ».

Aymen D.

IMPORTATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Lancement d'une nouvelle plateforme numérique

LE MINISTRE du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a procédé hier au lancement d'une nouvelle plateforme numérique dédiée à la gestion et au suivi des programmes prévisionnels des opérations d'importation des matières premières pour le premier semestre de 2026.
Cette initiative s'inscrit dans une démarche de modernisation du secteur et de renforcement de la gouvernance dans le commerce extérieur à travers la numérisation. Destinée aux entreprises économiques activant dans le domaine de la production, la plateforme permettra de suivre les opérations d'importation des matières premières en assurant davantage de transparence, une célérité dans le traitement des dossiers et une meilleure fiabilité des données relatives aux programmes prévisionnels du premier semestre 2026. Selon un communiqué du ministère, l'accès à cette plateforme est réservé exclusivement aux entreprises disposant des codes d'activité du registre du commerce n° 01 et du code d'activité 07. Cette orientation vise à aligner les importations sur les besoins réels de la production nationale, tout en contribuant au soutien de l'économie nationale et au renforcement de sa compétitivité. À cette occasion, le ministre a affirmé que le lancement de cette plateforme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'État visant à moderniser la gestion du commerce extérieur et instaurer une administration numérique performante, au service de l'opérateur économique et du développement de la production nationale. Par ailleurs, Rezig a annoncé le lancement prochain de deux autres plateformes numériques. La première sera dédiée au suivi des opérations d'importation des services, tandis que la seconde concerne la vente en l'état, dans l'objectif de compléter un dispositif numérique intégré, encadrant les différents modes du commerce extérieur. Pour rappel, le ministère du Commerce extérieur et le Haut-commissariat à la numérisation avaient signé un accord de coopération en vue du lancement de cette nouvelle plateforme.
Hébergée sur le cloud computing de l'État au Centre national algérien des services numériques, cette plateforme permettra aux opérateurs, à distance et depuis toutes les wilayas, d'enregistrer les besoins de leurs entreprises sans déplacements administratifs. Elle regroupe l'ensemble des secteurs concernés ainsi que des institutions clés, telles que les douanes et les banques, afin d'assurer une coordination, un suivi efficace des opérations d'importation et la lutte contre les lourdeurs bureaucratiques. Selon le ministre Rezig, cette initiative s'inscrit dans une démarche de gestion moderne, transparente et de transition numérique, conformément aux orientations du président de la République.
De son côté, la Haut-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, a souligné que le recours au cloud computing vise à accélérer et simplifier le travail des administrations, dans le cadre de la mise en place du premier centre national de données en Algérie.

Rim Boukhari

7e COLLOQUE ALGÉRO-TUNISIEN DES UNIVERSITÉS

Un moteur de coopération et d'innovation

A l'occasion de l'ouverture du 7e colloque des universités algériennes et tunisiennes des wilayas frontalières, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a déclaré, hier, que les universités respectives constituent un «moteur essentiel» du développement régional.


Un modèle réussi d'integration.

Ce colloque se tient sur deux jours, à l'Université Mohamed Chérif-Messaadia de Souk Ahras, en présence du ministre tunisien de l'Enseignement supérieur, Mondher Belaid. Il s'inscrit dans le cadre du programme de coopération conjointe 5+5 sous le thème : «L'enseignement supérieur à l'ère de la numérisation : savoir, innovation et compétitivité économique». M. Baddari a fait savoir que le partenariat entre les universités algériennes et tunisiennes sert de miroir d'un «modèle réussi d'intégration entre les deux nations et d'un renforcement de l'unité maghrébine dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique».
Il a relevé que ce colloque tend à «élaborer des programmes de formation conjoints répondant aux besoins des citoyens des régions frontalières et conduire des recherches scientifiques à forte valeur ajoutée, mettant particulièrement l'accent sur les défis liés aux secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la santé».
Dans le même registre, M. Baddari a également souligné qu'il est important de soutenir l'innovation, de créer des opportunités d'emploi et de renforcer la coopération académique entre les universités des deux pays, et ce par le bais de «l'échange de délégations d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs».
Il a ajouté que ce rendez-vous reflète «une étape stratégique», avec pour ambition de «fortifier leur rôle en tant que moteur du développement, de l'innovation et de l'intégration scientifique et cognitive dans l'espace frontalier commun».
De son côté, le ministre tunisien de l'Enseignement supérieur, Mondher Belaid, a mis en avant «la mission centrale» que jouent les universités frontalières, algériennes et tunisiennes, dans l'intensification de la coopération académique, de la recherche scientifique bilatérale, précisant que ces universités «ne se limitent plus à la transmission du savoir, mais sont devenues des centres de production de connaissances, de développement des capacités d'innovation et des passerelles pour l'intégration économique, sociale et culturelle».
A cette occasion, le ministre tunisien a également estimé «nécessaire» de booster les partenariats de recherche, de mettre en chantier des programmes communs de master et de doctorat, des laboratoires appliqués conjoints, l'échange d'expertises et l'adoption de plates-formes numériques modernes, avec l'objectif de garantir une coopération académique «efficiente» entre les universités respectives.
Côté tunisien, les universités impliquées dans ce cadre sont celles de Gafsa, Kairouan, Sfax, Jendouba et Gabès. Côté algérien, les universités concernées sont Larbi-Tebessi (Tébessa), Mohamed Chérif-Messaadia (Souk Ahras), Chadli-Bendjedid (El-Tarf), Hamma-Lakhdar (El-Oued), ainsi que Badji Mokhtar (Annaba). En somme, ledit colloque de deux jours sert, avant toute chose, de plate-forme pour promouvoir l'innovation estudiantine, l'entrepreneuriat et le lien entre recherche scientifique et marché du travail. Il comprend des ateliers, des sessions scientifiques, une exposition de projets et des tables rondes tendant à favoriser l'échange d'expériences et la valorisation des réussites étudiantes, de part et d'autre.
Des sessions sur l'enseignement à distance et la transformation numérique sont également prévues, ainsi que «la signature d'accords de coopération», dans le but de concourir au développement des compétences des jeunes ainsi qu'au progrès économique et social des régions frontalières.

Khalil Aouir

JOURNÉES D'ÉTUDE À TIZI OUZOU

L'IA au service de l'agriculture

SUR INITIATIVE de la faculté de génie électrique et informatique de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, des experts et spécialistes sont, depuis avant-hier, en débat dans l'espace de la grande salle des spectacles de la maison de la culture Mouloud Mammeri sur le thème portant sur l'apport de l'intelligence artificielle (IA) dans le développement. Cette fois-ci, le thème abordé était consacré à l'apport de l'IA pour le développement agricole.
Cette rencontre de trois jours permet aux différents intervenants de développer leurs différentes thématiques. Le Pr Mourad Lachrouche, enseignant à l'université Mouloud Mammeri, a développé une thématique sur l'agriculture de précision et la gestion de l'eau.
Il a indiqué que l'IA peut jouer un rôle non négligeable dans le développement agricole et la rationalisation de l'eau d'irrigation. Le recours à l'IA peut être à coup sûr très payant dans l'élevage. Concernant la production du produit agricole, selon le Pr Mourad Lachrouche, l'intervention du spécialiste peut se faire à partir de l'expérience du producteur dans le développement et la croissance de l'élément produit en introduisant dans le logiciel informatique les différentes techniques utilisées dans le processus de développement et la croissance de l'élément produit.
Est-ce que le simple agriculteur peut avoir recours à l'IA ? «Oui», a indiqué le Pr Mourad Lachrouche.
Toutefois, les connaissances et la vulgarisation des moyens de développement des différents éléments constituant l'agriculture relèvent de la compétence des universitaires. En citant l'exemple de la vache, l'intervenant a déclaré qu'avec le système de l'IA, on peut contrôler son état de santé, son comportement, ses besoins en eau et en aliment et tant d'autres paramètres. Ceci se fait par le système de visibilité de gyroscopes, le GPS et l'accéléromètre.
Sur un autre chapitre, le Pr Mourad Lachrouche a indiqué que des expériences sur la pousse et le développement du végétal «laitue» dans le laboratoire de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou ont été concluantes. Elle a poussé et ses besoins en eau n'ont pas été importants. Cet expert a enfin indiqué au Jeune Indépendant que l'implication de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou dans le processus de développement, agricole notamment, est loin d'être négligeable. Notre interlocuteur dira enfin que beaucoup de scientifiques et à la compétence avérée de l'université de Tizi Ouzou travaillent d'arrache-pied et mettent le fruit de leurs découvertes au service du pays. En somme, le pays est réellement sur la voie du développement. Ce n'est donc qu'une question de temps. Il faut signaler que toutes les interventions se déroulent en anglais, et ce, pour permettre de rendre visibles les paramètres de base dans des données internationales.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

ALLOCATION TOURISTIQUE

LA BANQUE D'ALGÉRIE DURCIT LES CONDITIONS D'OCTROI

La Banque d'Algérie renforce les règles d'accès au droit de change, appelé aussi allocation touristique, pour les voyageurs. Dorénavant, les bénéficiaires doivent justifier de capacités financières suffisantes, posséder un compte bancaire auprès de la banque domiciliataire et effectuer les paiements uniquement par des moyens scripturaux. Les séjours à l'étranger de moins de sept jours entraîneront la restitution du montant perçu, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à cinq ans de suspension du droit de change. C'est ce qu'a indiqué la Banque d'Algérie dans une note rendue publique hier.

Désormais, l'octroi du droit de change est conditionné à la détention d'un compte bancaire ouvert auprès de la banque domiciliataire. Les banques sont également tenues d'appliquer les mesures de vigilance prévues par la loi, notamment en matière de connaissance du client, de vérification de l'identité et de cohérence des opérations avec le profil du titulaire.

Par ailleurs, la Banque d'Algérie a précisé que le paiement de la contre-valeur en dinars du montant en devises doit se faire exclusivement par des moyens scripturaux, tels que la carte CIB, le chèque bancaire ou tout autre instrument autorisé. Les paiements en espèces, soit en monnaie fiduciaire, ne sont plus acceptés.

En outre, les bénéficiaires qui auront séjourné à l'étranger pour une durée effective inférieure à sept jours devront restituer le montant du droit de change perçu. A défaut, ils s'exposent à la perte de ce droit pour une période de cinq ans, sans préjudice de poursuites judiciaires.



De nouvelles dispositions.

Selon la Banque d'Algérie, ces mesures visent «à sécuriser les conditions d'octroi de l'allocation touristique, à garantir son utilisation par les seuls bénéficiaires effectifs et à assurer le bon déroulement de l'opération, tout en offrant davantage de sécurité et de confort aux citoyens».

Pour s'assurer de l'application des nouvelles mesures, deux notes ont été publiées les 15 et 16 décembre courant, destinées aux banques afin de préciser les conditions d'octroi du droit de change pour les voyages à l'étranger, conformément à l'instruction n° 05-2025 du 17 juillet 2025. L'institution leur a rappelé l'obligation de «respecter strictement la réglementation en vigueur, notamment les dispositions prévues par l'article 10 de ladite instruction».

Il s'agit de s'assurer que le bénéficiaire effectif dispose des capacités financières nécessaires pour régler le montant concerné, que ce soit pour son propre compte ou au profit de personnes apparentées. Dans un communiqué publié la semaine dernière, la Banque d'Algérie avait rappelé que le droit annuel de change à l'étranger constitue un droit pour tous les citoyens, ce dernier a été fixé à 750 euros (ou équivalent en devise librement convertible) pour les personnes âgées de 19 ans et plus, et à 300 euros pour les personnes âgées entre 12 et moins de 19 ans, dans la limite de deux enfants par famille.

Cependant, la Banque d'Algérie a tenu à rappeler qu'elle avait averti contre la fraude, qui expose les auteurs à des sanctions sévères, insistant sur le caractère personnel de ce droit qui ne peut être transféré ou cédé.

«L'allocation touristique est attribuée une seule fois par an, pour un séjour d'une durée minimale de sept jours», a-t-elle précisé, soulignant que les dispositions de cette mesure ne s'appliquent pas pour le cas des voyages liés à l'accomplissement du hadj.

Rim Boukhari

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE ET MINIÈRE

L'Algérie et le Tchad explorent de nouvelles opportunités

LES RELATIONS entre l'Algérie et le Tchad dans le secteur de l'énergie et des mines sont appelées à se renforcer à la faveur de la visite de la ministre du Pétrole, des Mines et de la Géologie de la République tchadienne, Ndolenodji Alix Naimbaye, qui est arrivée à Alger à la tête d'une délégation de hauts responsables et de cadres, à l'invitation du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab. Cette visite est la deuxième du genre depuis septembre dernier, au vu des opportunités de coopération qui s'offrent aux deux pays.

La visite de l'importante délégation tchadienne devra s'étaler sur trois jours. Elle s'inscrit «dans le cadre de la recherche de nouvelles opportunités de coopération et du renforcement des relations de partenariat entre les deux pays dans les secteurs des hydrocarbures et des mines», a indiqué le ministère des Hydrocarbures et des Mines dans un communiqué, avant de révéler les entreprises ayant accompagné la ministre tchadienne.

La délégation comprend des responsables et des cadres de la Société tchadienne des hydrocarbures (SHT), de la Société tchadienne du pétrole (TPC), de la Société nationale tchadienne d'exploitation et de commercialisation minières (SONEMIC), ainsi que de l'Autorité de régulation du secteur pétrolier (ARSAT) et de l'Institut supérieur tchadien du pétrole (INSPEM), est-il précisé de même source.

Cette deuxième visite en trois mois témoigne ainsi de la «volonté commune d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération bilatérale, qui a connu un dynamisme croissant ces dernières années grâce aux visites réciproques de hauts responsables des deux pays», a ajouté le département ministériel de Mohamed Arkab, estimant par la même occasion que cela «confirme les liens fraternels profonds et de solidarité qui unissent l'Algérie et le Tchad». Cela consolide également la «volonté politique» commune de renforcer et d'élargir la coopération.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que cette visite s'inscrit dans le prolongement de celle effectuée en Algérie en septembre 2025 par le président Mohamed Idriss Déby, président de la République du Tchad, au cours de laquelle les deux dirigeants ont réaffirmé l'orientation stratégique visant à renforcer la coopération, notamment dans les secteurs des hydrocarbures et des mines. Le programme de la visite de la ministre du Pétrole tchadienne comprend «une série de réunions officielles et de visites de terrain», dont une rencontre avec le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, et une séance de travail avec le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Hydrocarbures et des Mines, chargé des Mines, Karima Bakir Tafer.

Il y va de soi que la délégation tchadienne s'entretiendra également avec des responsables du Groupe Sonatrach et du Groupe Sonarem, et visitera plusieurs installations énergétiques et instituts de formation du secteur, dans le but de s'informer sur l'expérience algérienne et de renforcer les possibilités de coopération technique et institutionnelle entre les deux pays. Ce n'est pas le premier contact avec le Groupe Sonarem. Celui-ci avait reçu, en septembre dernier, une délégation tchadienne du secteur des mines, avec laquelle il a examiné les moyens de renforcer la coopération bilatérale et d'établir des partenariats. Les discussions entre les deux parties avaient débouché sur plusieurs décisions. Elles avaient convenues de définir les cadres généraux de la coopération bilatérale, notamment l'échange d'expertises scientifiques et techniques dans le domaine de la recherche géologique, à travers l'Office national de recherche géologique et minière (ORGM), l'élaboration de cartes géologiques et minières actualisées, le lancement d'une feuille de route algéro-tchadienne comprenant des programmes de formation, la visite des mines algériennes et le transfert de l'expertise algérienne au Tchad par l'échange de missions de travail. Les deux parties avaient aussi évoqué l'accompagnement des efforts tchadiens dans la préparation d'études prospectives et de faisabilité visant à évaluer la valeur économique des ressources minières et à en assurer une exploitation optimale. La possibilité d'ouvrir la voie aux investissements tchadiens en Algérie, en tirant parti des atouts de l'Algérie et des avantages compétitifs de ses produits miniers, grâce à la disponibilité de l'énergie, de l'eau et des infrastructures, a également été discutée.

T. Gacem

PÉTROLE

Le baril de Brent sous la barre de 60 dollars

LE PRIX du baril de pétrole de Brent, référence européenne, est passé hier sous la barre des 60 dollars pour la première fois depuis mai, subissant les effets des pourparlers sur l'Ukraine et des perspectives de trop-plein, ont rapporté les agences de presse spécialisées. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en février, a perdu 0,92% à 60,56 dollars, au plus bas depuis mai. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en janvier, a lui reculé de 1,08% à 56,82 dollars, atteignant un niveau plus vu depuis février 2021. «La poursuite des négociations de paix entre la Russie et l'Ukraine a contribué à maintenir une tendance baissière sur le marché», a relevé Bjarne Schieldrop, de Seb. «Plusieurs faux départs ont déjà marqué l'année» dans ces pourparlers sur l'Ukraine, a souligné Derren Nathan, responsable de la recherche actions chez Hargreaves Lansdown. Mais «même sans les exportations russes, les inquiétudes sur la demande chinoise, ainsi que la hausse de la production des membres de l'OPEP+ et d'autres producteurs, maintiennent les prix bien en deçà des sommets de 80 dollars atteints plus tôt cette année».

S. N.

ELIAS ZERHOUNI AUX ÉTUDIANTS DE BLIDA 1 :

«La science est un combat de longue haleine»

L'UNIVERSITÉ Saâd Dahleb de Blida a eu l'honneur d'accueillir, avant-hier, l'un des chercheurs les plus prestigieux de la scène scientifique internationale, le Dr Elias Zerhouni, Algéro-Américain de renommée mondiale, pour une conférence intitulée « Les leçons d'une carrière scientifique ».

Cet événement a réuni étudiants, chercheurs et universitaires autour d'un échange enrichissant consacré aux défis, aux réussites et aux enseignements tirés d'un parcours entièrement dédié à la science.

Lors de son allocution, le Dr Zerhouni a partagé ses expériences personnelles et professionnelles, retraçant son itinéraire depuis ses débuts en Algérie jusqu'à son ascension au sein de l'un des plus grands centres de recherche au monde. Le thème de la conférence ne s'est pas limité à ses accomplissements personnels, mais a également mis en lumière le rôle fondamental de la science dans la transformation du monde.

« La science n'est pas une fin en soi, elle est un moyen de résoudre les défis de la société et d'améliorer la vie des individus », a-t-il souligné.

À travers son intervention, le Dr Zerhouni a distillé plusieurs leçons majeures tirées de sa carrière. Il a d'abord insisté sur l'importance de la persévérance : « La recherche est un voyage semé d'embûches. Le succès ne vient pas du jour au lendemain, il est le fruit d'une longue marche, jalonnée de défis et de remises en question. » Il a également encouragé les jeunes chercheurs à ne jamais se laisser décourager par les échecs, mais les considérer comme de véritables opportunités d'apprentissage et de croissance.

Une autre leçon essentielle partagée par le conférencier concerne la nécessité d'une formation pluridisciplinaire. Selon lui, exceller aujourd'hui dans la recherche scientifique exige le développement de compétences dans plusieurs domaines, qu'il s'agisse des sciences fondamentales, des technologies numériques ou encore de la gestion de projets.

« La science moderne est devenue multidimensionnelle.

Il est impératif de comprendre à la fois la biologie, la physique, l'informatique et même l'économie pour innover et impacter réellement la société », a-t-il affirmé.

À noter que le Dr Zerhouni est l'un des pionniers et innovateurs majeurs dans le domaine de la radiologie médicale depuis plus d'une décennie. Titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université d'Alger (1975), il a immigré aux États-Unis à l'âge de 24 ans, où il a obtenu une bourse à l'Université Johns Hopkins, avant de devenir médecin résident en chef en 1978. Il figure parmi les principaux fondateurs de l'imagerie par résonance magnétique (IRM), contribuant à son évolution, passant d'une simple imagerie anatomique à une imagerie moléculaire du corps humain.

T. Bouhamidi

COOPÉRATION SANITAIRE ALGÉRO-BELGE

Consolider le partenariat et la coopération médicale

Dans une volonté commune de hisser la coopération sanitaire algéro-belge à un niveau supérieur, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, a reçu l'ambassadeur du Royaume de Belgique en Algérie, Jean Jacques Quairiat. Une rencontre placée sous le signe de la mémoire partagée, de la consolidation des partenariats existants et de l'ouverture de nouvelles perspectives de collaboration au service du système de santé. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère.



Nouvelles perspectives de collaboration.

Dès le début des échanges, les deux parties ont tenu à souligner « l'excellence des relations d'amitié et de coopération » unissant l'Algérie et le Royaume de Belgique. M. Aït Messaoudène a affirmé que ces relations reposent sur « des fondements solides de respect mutuel, de confiance réciproque et de bénéfices partagés », mettant en avant leur dimension humaine, historique et mémorielle. A ce titre, il a évoqué « les positions de solidarité exprimées par la Belgique durant la révolution de libération nationale », soulignant que « ces prises de position en faveur du droit du peuple algérien à la liberté et à l'indépendance demeurent profondément ancrées dans la mémoire collective et continuent d'inspirer la coopération actuelle ».

Dans ce contexte, le ministre a estimé que « la dynamique positive que connaissent aujourd'hui les relations algéro-belges ouvre des perspectives prometteuses pour un partenariat renforcé dans le secteur de la santé », appelant à traduire cette volonté politique commune en projets concrets, structurés et durables.

L'ambassadeur de Belgique a, pour sa part, exprimé « l'attachement de son pays au développement d'une coopération institutionnelle ambitieuse avec l'Algérie », saluant les réformes engagées et les efforts consentis pour moderniser le système national de santé. Dans cette optique, il a proposé « le lancement de projets de jumelage entre des établissements belges et l'Institut national de santé publique, ainsi que l'Ecole nationale de management et d'administration de la santé », soulignant que « ces initiatives favoriseraient l'échange d'expertises, le transfert de compétences et le développement de bonnes pratiques en matière de gouvernance sanitaire ».

Les deux parties ont également évoqué « la possibilité de conclure une convention de coopération et de mettre en place une commission mixte dès 2026 », considérant que « l'environnement institutionnel et les conditions techniques sont aujourd'hui favorables à la réussite de ce projet ». Dans le prolongement de ces échanges, le ministre a plaidé pour « l'élargissement des domaines de coopération à des spécialités médicales de pointe », mettant particulièrement l'accent sur la chirurgie cardiaque, notamment pédiatrique. Il a souligné que « la prise en charge des enfants atteints de cardiopathies constitue une priorité de santé publique », rappelant que la politique nationale en la matière repose sur « une approche intégrée, fondée sur la coopération entre les différents secteurs et la mobilisation de l'ensemble des compétences nationales ». Dans ce cadre, il a estimé que « l'expérience européenne, et plus particulièrement belge, pourrait constituer un apport qualitatif important ».

En outre, M. Aït Messaoudène a également exposé les grandes orientations de la politique sanitaire nationale, mettant en avant « la stratégie de création de centres hospitaliers structurés en véritables pôles de santé d'excellence », conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Il a précisé que « cette approche vise à garantir une meilleure répartition des soins spécialisés à travers le territoire national, à améliorer la qualité des prestations et à réduire les transferts de patients vers l'étranger ». Dans cette perspective, il a relevé l'importance « du rôle central de la formation continue et du renforcement des compétences des personnels médicaux et paramédicaux ».

Le ministre a tenu à souligner que « l'investissement dans le capital humain constitue un pilier essentiel de la réforme du système de santé », appelant à développer des programmes de formation conjoints, des échanges d'experts et des cycles de perfectionnement au profit des professionnels algériens.

L'ambassadeur belge a accueilli favorablement cette approche, affirmant que « son pays est disposé à accompagner l'Algérie dans ses efforts de montée en compétences, à travers des partenariats ciblés et pragmatiques ».

En conclusion de la rencontre, les deux parties ont convenu de « désigner des points focaux chargés d'assurer le suivi opérationnel des projets de coopération », que ce soit par l'organisation de réunions en présentiel ou par le recours aux technologies de visioconférence. Elles ont également exprimé leur volonté de « préparer, dans les meilleurs délais, un mémorandum d'entente » destiné à « encadrer et renforcer durablement la coopération algéro-belge dans le domaine de la santé, au bénéfice des deux peuples ».

Sihem Bounabi

AUBERGES DE JEUNESSE

Un levier stratégique pour le tourisme

LE MINISTRE de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Moustafa Hidaoui, a reçu, lundi soir, des membres de la Fédération algérienne des auberges de jeunesse (FAAJ). Ce rendez-vous intervient dans une démarche de consolidation du travail institutionnel conjoint et de redynamisation de l'action des organisations de jeunesse. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion, le ministre a pris connaissance du bilan des activités de la FAAJ, affirmant qu'il est important d'améliorer et de développer les performances des auberges de jeunesse, histoire de mieux répondre aux aspirations et aux centres d'intérêt de la jeunesse algérienne. Le même responsable a rappelé, à ce titre, le projet ministériel « Attractivité des établissements de jeunesse », qui vise la modernisation des infrastructures et l'amélioration de leur capacité d'accueil et d'impact.

À cet égard, le ministre a également donné des orientations relatives à la réhabilitation et à la restructuration des auberges de jeunesse, de même qu'à l'adoption d'une nouvelle classification de ces établissements. L'objectif est d'en faire un « pôle essentiel pour l'accès des jeunes aux services et programmes dédiés, tout en renforçant leur mission aux niveaux maghrébin et africain, notamment à travers l'échange d'expériences et les programmes de mobilité », a-t-il avancé.

Dans le même registre, M. Hidaoui a réaffirmé le rôle « pivot » des auberges de jeunesse dans la dynamisation de la mobilité des jeunes, des échanges et du tourisme de jeunesse. Il a, à cette occasion, déclaré que l'Algérie figure « parmi les premiers pays au monde en nombre d'auberges de jeunesse », un atout majeur pour le développement de ce segment touristique, a ajouté le ministre.

D'après lui, la modernisation des programmes de tourisme de jeunesse s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie du secteur, en raison de son impact « direct » sur le développement du capital humain et la promotion des valeurs de coopération, de participation et de volontariat.

Dans le cadre de la Plateforme des institutions de jeunesse, le ministère recense à ce jour 581 activités de jeunesse et 2 485 institutions à l'échelle nationale. La répartition des activités par wilaya, arrêtée au 15 décembre 2025, met en évidence une dynamique soutenue dans plusieurs régions, notamment Alger (79 activités), Tlemcen (66), Constantine (60), Djelfa (49), Béjaïa (42), Sidi Bel Abbès (38) ainsi que Sétif et Oran (34 activités chacune). Parallèlement, d'autres wilayas enregistrent une activité plus modérée, traduisant des marges de progression dans l'animation et la valorisation des structures de jeunesse. C'est le cas notamment de Souk Ahras (30 activités), Annaba (25), El Tarf (17) et Tébessa (15). Certaines wilayas affichent un volume plus limité d'activités, à l'image de Chlef (12), Mila (8), Tipasa (8), Boumerdès (5), Béchar (5), Oum El Bouaghi (4), Tamanrasset (3) et Biskra (1 activité).

En cette circonstance, il convient de noter que le ministre a appelé à l'organisation d'un « congrès national extraordinaire », prévu pour janvier 2026, en vue de « l'élection d'une nouvelle direction de la Fédération ». Ce congrès sera consacré à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour les auberges de jeunesse, appuyée par des ateliers participatifs regroupant les différents partenaires du secteur, toujours selon le même responsable.

Khalil Aouir

RESSOURCES NATURELLES

L'ONU adopte une résolution réaffirmant la souveraineté du peuple palestinien

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté, lundi soir à une écrasante majorité, une résolution réaffirmant la souveraineté permanente du peuple palestinien sur ses ressources naturelles.

Selon l'agence de presse palestinienne Wafa, 156 pays ont voté en faveur de la résolution intitulée: «Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris El Qods-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles».

La résolution affirme un ensemble de principes juridiques et de fondements relatifs aux ressources naturelles palestiniennes, y compris l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre au territoire palestinien occupé, en plus du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le texte fait également référence à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ) le 19 juillet 2024 concernant les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques de l'entité sioniste dans le territoire palestinien occupé, y compris El Qods-Est, et l'illégalité de sa présence continue sur place, en plus de rappeler l'avis consultatif de la CIJ concernant le mur.

La résolution affirme les droits inaliénables du peuple palestinien sur ses ressources naturelles, appelle l'entité sioniste à cesser d'exploiter ces ressources et souligne le droit du peuple palestinien à exiger une compensation pour cette exploitation.

Elle souligne aussi que la construction par l'entité sioniste de colonies, la construction du mur et d'autres pratiques sont nocives pour l'environnement palestinien.

Le représentant permanent de l'Etat de Palestine auprès de l'ONU, Riyad Mansour, a exprimé à cette occasion, ses remerciements aux pays qui ont voté pour la résolution, et salué la sympathie croissante de la communauté internationale, en particulier à la lumière de l'agression génocidaire sioniste lancée contre le peuple palestinien dans la bande de Ghaza, en plus de son agression en Cisjordanie occupée,

soulignant la nécessité d'obliger l'entité sioniste à mettre en œuvre cette résolution.



LAZZARINI APPELLE À LA LEVÉE DES RESTRICTIONS SIONISTES SUR L'ACHEMINEMENT DE L'AIDE

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), Philippe Lazzarini, a de nouveau appelé à la levée des restrictions imposées par l'entité sioniste à l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Ghaza, où des personnes meurent de froid en raison des intempéries liées à la tempête Byron.

«Avec les fortes pluies et le froid apportés par la tempête Byron, des personnes dans la bande de Gaza meurent de froid», a alerté M. Lazzarini dans un message publié lundi soir sur les réseaux sociaux.

«Les ruines détrempées par l'eau, où ces personnes trouvent refuge, s'effondrent, provoquant une exposition encore plus grande au froid», a-t-il poursuivi, soulignant que «les travailleurs humanitaires peinent à répondre à l'ampleur des besoins, alors que les restrictions (sionistes) se poursuivent sur l'entrée des tentes et d'autres matériaux d'abri à Gaza». «Nos fournitures attendent désormais depuis des mois pour entrer à Gaza. Elles permettraient de répondre aux besoins de centaines de milliers de personnes en situation de détresse», a précisé le Commissaire général de l'UNRWA. «L'aide doit être autorisée à entrer massivement et sans délai, afin d'éviter de mettre encore davantage de familles déplacées en grave danger», a-t-il insisté. Les intempéries liées à la tempête Byron balayent depuis une semaine tentes et abris de fortunes à Gaza, aggravant la détresse des habitants dont la quasi-totalité a été déplacée par plus de deux années d'agression génocidaire sioniste contre l'enclave palestinienne. **R. I.**

SYRIE

L'attaque de Palmyre ravive le spectre d'un retour de l'État islamique

TROIS AMÉRICAINS ont été tués près de Palmyre lors d'une attaque attribuée à l'EI. L'assaillant appartenait aux forces de sécurité syriennes, suscitant de vives inquiétudes. Washington promet des représailles tout en accentuant la pression sur Damas. L'attaque survenue le 13 décembre près de Palmyre marque un tournant symbolique et sécuritaire en Syrie. Deux soldats américains et un interprète civil ont été tués lors d'une patrouille conjointe américano-syrienne engagée dans des opérations antiterroristes contre l'État islamique (EI). Il s'agit des premières victimes américaines depuis la chute de Bachar el-Assad, en décembre 2024. Qualifiée d'« embuscade » par le commandement central américain, l'attaque n'a pas été revendiquée, mais tout porte à croire qu'elle a été commanditée par l'EI, toujours actif dans les zones désertiques du centre et de l'est du pays. Les faits sont d'autant plus sensibles que l'assaillant a été identifié comme un membre des forces de la sécurité générale syrienne, sans fonction dirigeante, mais professant des « idées extrémistes », selon Damas. L'homme a ouvert le feu à la mitraillette sur les soldats américains postés à l'extérieur d'un bâtiment où se tenait une réunion sécuritaire, avant d'être abattu. Une présence américaine qui déplaît Trois militaires américains et deux agents syriens ont été blessés. Cet élément soulève de sérieuses interrogations sur l'infiltration de sympathisants djihadistes au sein des forces de sécurité du nouveau pouvoir syrien. Donald Trump a immédiatement promis des représailles « très sévères », dans un contexte où Washington réduit pourtant sa présence militaire en Syrie, passée d'environ 2 000 soldats à 1 000.

L'attaque survient surtout au moment où Damas cherche à consolider son rapprochement avec les États-Unis, après la levée des sanctions liées à la loi César et la signature récente d'un cadre de coopération sécuritaire avec la coalition anti-EI. Pour les observateurs, l'administration américaine ne remettra pas en cause ce partenariat, mais exigera un durcissement des procédures de contrôle au sein des forces syriennes. Dans le Nord-Est, les Forces démocratiques syriennes (FDS) ont réaffirmé leur engagement contre toute résurgence de l'EI, redoutant qu'un désengagement américain accéléré n'ouvre un vide sécuritaire.

R. I.

GARANTIES «DE TYPE ARTICLE 5», FORCES MULTINATIONALES, RETRAIT DU DONBASS

Comment se sont déroulées les négociations à Berlin

À BERLIN, les États-Unis auraient proposé à l'Ukraine des garanties de sécurité de type article 5 de l'OTAN, tout en demandant un retrait du Donbass dans le cadre d'un cessez-le-feu. Les Européens ont, de leur côté, présenté les contours d'un dispositif de sécurité incluant forces multinationales et mécanismes de contrôle. Lors des discussions à Berlin, les États-Unis auraient proposé à l'Ukraine des garanties de sécurité comparables à celles prévues par l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, selon des responsables américains, cités par le Wall Street Journal (WSJ). Le quotidien américain explique que Washington cherche ainsi « à sortir de l'impasse » apparue dans les négociations. Le projet de document aurait été élaboré par des militaires américains, européens et ukrainiens. L'administration du président américain Donald Trump viserait la conclusion d'un accord d'ici la fin de l'année. Des responsables ukrainiens et européens se disent toutefois sceptiques quant à un aboutissement aussi rapide. Un obstacle jugé encore plus difficile demeure : la question territoriale. D'après Reuters, à Berlin, les États-Unis ont indiqué à l'Ukraine que tout accord de cessez-le-feu devrait entériner le retrait de ses troupes du Donbass. Selon le WSJ, les discussions de Berlin auraient permis de régler 90 % des éléments du processus de paix, même si plusieurs thèmes doivent encore être tranchés. D'après des dirigeants européens, cités par Reuters, les garanties envisagées pour l'Ukraine incluraient le maintien des forces ukrainiennes à environ 800 000 militaires, la mise en place de forces multinationales en Ukraine dirigées par l'Europe et soutenues par les États-Unis afin de « contribuer à la reconstitution des forces armées ukrainiennes, à la sécurité de l'espace aérien et à la sûreté maritime », y compris via des opérations sur le territoire ukrainien. Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, avait déclaré que les derniers échanges avec les États-Unis nourrissaient l'espoir que Washington comprenne désormais plus profondément la position russe. Selon lui, l'objectif devrait être de parvenir à un règlement durable, et non à une simple trêve qui permettrait ensuite de réarmer l'Ukraine. Il a ajouté que le processus de paix avançait et que Moscou attendait la réaction de Washington après ses discussions avec la partie ukrainienne. Les consultations entre délégations ukrainienne et américaine à Berlin, organisées avec l'appui du gouvernement allemand, se sont tenues en deux rounds, les 14 et 15 décembre. Côté américain, les principaux négociateurs étaient l'envoyé spécial du président, Steve Witkoff, et le gendre de Donald Trump, Jared Kushner. La délégation comprenait aussi le commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe, le général Alexus Grynkewich.

R. I.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE KHENCHELA

La STEP opérationnelle le 2e semestre de 2026

LA MISE en service de la Station d'épuration des eaux usées (STEP), en réalisation dans la commune de Chechar, située dans le sud de la wilaya de Khenchela, est prévue pour le 2ème semestre de l'année 2026. C'est ce qu'a indiqué, hier, Rachid Benaâchi, responsable à la direction des Ressources en eau.
Le responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, que les travaux de réalisation de ce projet, « inscrit dans le cadre du programme complémentaire dont a bénéficié la wilaya, ont été lancés en août 2023 et enregistrent actuellement un taux d'avancement estimé à 75 % ».
M. Benaâchi a ajouté que « cet équipement traitera, dès son entrée en exploitation, un volume de 7.300 m3/jour d'eaux usées avant de les redistribuer selon des méthodes techniques modernes ».
Pour rappel, le projet comprend la construction d'un siège administratif doté d'une salle de contrôle, d'un laboratoire et de bureaux, ainsi qu'une unité complète de traitement des eaux usées, 4 stations de relevage des eaux provenant de différentes cités et 8.500 mètres linéaires de canalisations.
Cet équipement contribuera à la préservation de l'environnement et fournira des eaux épurées destinées à l'irrigation des champs agricoles de la région.

R. R.

PRODUCTION DE DATTE À OULED DJELLAL

Plus de 900 000 qx attendues

LA DIRECTION des Services agricoles (DSA) de la wilaya d'Ouled Djellal prévoit une production de plus de 900.000 quintaux (qx) de dattes de différentes variétés au titre de la saison agricole 2025-2026.
C'est ce qu'a fait savoir, hier, Djamel-Eddine Sedrati, responsable local du secteur.
A ce titre, le même responsable a précisé, à l'APS, que les services agricoles escomptent une production de 730.315 qx de « Deglet Nour », plus de 58.000 qx de « Ghars » et 113.796 qx de « Degla Beida » (dattes blanches) à l'issue de la campagne de récolte récemment lancée dans les palmeraies et les vergers de la wilaya.
Soulignant que la production de cette année « sera supérieure à celle de la saison écoulée grâce à l'augmentation du nombre de palmiers producteurs (quelque 80.000 palmiers), aux différents programmes de soutien au développement agricole initiés par les autorités publiques, et aux campagnes de sensibilisation et de prévention mettant en garde les producteurs contre les différents ravageurs et autres maladies pouvant affecter les palmiers-dattiers ».
Par ailleurs, un programme préventif a, d'ailleurs, été mis en œuvre, incluant le traitement de plus de 451.300 palmiers contre le -charançon rouge du palmier- à travers les oasis et les différentes palmeraies de la wilaya », a conclu le DSA.

R. R.

PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL MÉDICO-CHIRURGICAL

L'EHU d'Oran accueille 400 spécialistes

L'Etablissement hospitalier universitaire (EHU) 1er Novembre 1954, d'Oran abritera, les 20 et 21 décembre 2025, les travaux du premier colloque international médico-chirurgical, placé sous le thème « L'établissement à l'ère du progrès sanitaire », avec la participation de plus de 400 spécialistes nationaux et étrangers. C'est ce qu'a indique un communiqué de l'établissement de santé.



Cet événement scientifique vise à mettre en exergue les dernières avancées médicales et chirurgicales adoptées par l'établissement, au cours des dernières années, et à mettre en lumière les progrès réalisés dans les domaines de la chirurgie avancée, du diagnostic de précision et des traitements modernes, ainsi que l'expertise des équipes médicales dans la prise en charge des cas complexes et l'amélioration des parcours de soins.
«L'EHU d'Oran a pour mission principale d'assurer la prise en charge médicale et chirurgicale spécialisée et hautement spécialisée, notamment pour les pathologies complexes et lourdes», a-t-on expliqué, ajoutant que ce colloque vise à partager toutes les avancées réalisées, avec des spécialistes des quatre coins du pays.
Le programme scientifique du colloque comprend plusieurs axes, notamment la chirurgie des cancers et la chirurgie mini-invasive, la chirurgie des cancers de l'appareil digestif, ainsi que les innovations en chirurgie vasculaire et endoscopique dans différentes spécialités. L'expérience de l'établissement en matière de transplantation d'organes et d'organisation du parcours des patients sera également présentée, avec un focus sur la médecine de précision, la biologie moléculaire, l'immunothérapie et les thérapies ciblées, selon la même source.
L'organisation de ce colloque traduit la dynamique ascendante que connaît l'EHU «1er Novembre 1954» d'Oran, ces dernières années, ayant enregistré un saut qualitatif dans plusieurs spécialités chirurgicales, grâce à l'introduction et l'élargissement de l'utilisation des technologies médicales de pointe, telles que la chirurgie thoracique mini-invasive, la microchirurgie neurologique, les techniques laser et l'endoscopie avancée, outre le traitement de l'obésité par des méthodes non chirurgicales.
Par ailleurs, l'établissement œuvre à la concrétisation de plusieurs projets stratégiques, dont une unité de prise en charge des enfants et adolescents atteints de cancer, une unité de conservation des cellules souches, ainsi qu'une unité centrale de préparation des médicaments anticancéreux, dont la réception est prévue en 2026.
Cette dernière permettra un dosage plus précis des traitements et une meilleure protection des patients, renforçant ainsi la position de l'établissement en tant que pôle de santé de référence.

R. R.

INFRASTRUCTURE SPORTIVE À MOSTAGANEM

Vers le réaménagement du stade Mohamed Bensaïd

LE STADE principal, Mohamed Bensaïd, situé au sein du complexe sportif, Commandant Ferradj, dans la wilaya de Mostaganem, fera prochainement l'objet de travaux de réaménagement. C'est ce qu'ont annoncé, hier, les services de la wilaya.
A ce propos, le wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh, a tenu, lundi, une réunion technique consacrée à l'examen de la situation du stade, récemment fermé en raison de la dégradation constatée de sa pelouse, qui l'a rendu impropre à l'accueil des matchs du championnat national de première division.
Lors de cette réunion, deux alternatives techniques pour la réhabilitation de la pelouse ont été présentées et débattues, soit l'utilisation du gazon naturel ou le recours au gazon hybride, a-t-on précisé.
A ce propos, le wali a donné instruction d'élaborer deux fiches techniques distinctes détaillant les avantages et les inconvénients de chaque option, en tenant compte notamment du coût financier, de la qualité, de la durée de vie et des frais d'entretien.
Le même responsable a insisté sur la nécessité d'accélérer la préparation des cahiers des charges et de prendre en considération la durée de garantie comme critère essentiel, au même titre que la qualité et la bonne exploitation future de cette infrastructure sportive, ajoute la même source.
Parallèlement, il sera procédé à la réhabilitation des terrains secondaires du même complexe sportif, qui seront dotés de gazon synthétique afin de les réserver aux séances d'entraînement.
Le wali a également chargé le directeur de wilaya de la Jeunesse et des Sports de réaliser une expertise technique de l'infrastructure et d'établir un inventaire exhaustif de l'ensemble de ses besoins, ainsi que de ceux du complexe sportif dans sa globalité, en vue de leur prise en charge future, dans le cadre d'une vision visant à transformer le site en un pôle sportif intégré, ajoute la même source.
Cet inventaire comprendra, à titre d'urgence, la réalisation d'un système efficace de drainage des eaux, ainsi que d'un système d'arrosage moderne du stade, deux éléments essentiels pour la préservation de la pelouse et la garantie de sa durabilité, et qui permettront à l'avenir de relancer l'activité sportive conformément aux normes modernes répondant aux attentes des sportifs et du public, a souligné la même source.

R.R.

CLÔTURE DU FESTIVAL DE LA MUSIQUE SANÂA

Retour d'un pilier du patrimoine national

La 11e édition du Festival culturel national de la musique andalouse « Sanâa » s'est achevée, lundi à Alger, par une belle soirée artistique, qui consacre ainsi le grand retour d'un rendez-vous majeur du calendrier culturel national après huit années d'absence.

La soirée a été marquée par des prestations de haut niveau, animées par les associations « Qurtuba » et « El Mawsilia » d'Alger, ainsi que par une prestation remarquée du cheikh Zrouk Mekdad, offrant au public un voyage musical fidèle aux exigences de la musique savante..

La cérémonie s'est déroulée en présence de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, du ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, ainsi que d'un parterre de cheikhs de la musique andalouse et d'un public nombreux, témoignant de l'attachement profond des Algériens à cet héritage musical séculaire.

Dans son allocution, la ministre a souligné que ce festival célèbre l'une des expressions artistiques les plus anciennes et les plus emblématiques de l'identité culturelle algérienne. Elle a insisté sur le fait que la relance du festival ne relève pas d'un simple événement artistique, mais traduit une volonté affirmée de l'État de préserver le patrimoine culturel national et de redonner toute sa place aux grandes manifestations structurantes.



HOMMAGE APPUYÉ AU COMPOSITEUR NOUBLI FADEL

Evoquant avec «émotion et respect», la mémoire du grand compositeur algérien Noubli Fadel, récemment disparu, Mme la ministre a qualifié le défunt de «figure musicale d'exception», qui a «laissé une empreinte artistique intemporelle gravée dans les mémoires».

Qualifiant la musique andalouse « Sanâa » de véritable réservoir civilisationnel et de mémoire historique vivante, la cheffe du département culturel a rappelé que cet art musical incarne un système de valeurs esthétiques et spirituelles, capable de traverser le temps tout en conservant son authenticité. Elle s'est également félicitée de la présence notable des jeunes et de l'implication croissante de la femme algérienne dans la transmission de cet art raffiné, symbole de continuité et de renouveau.

«Pilier fondamental de l'identité nationale», la musique andalouse se croise, avec d'autres formes d'expression, notamment le «costume traditionnel algérien», a fait remarquer Mme Bendouda.

A cet égard, poursuit Mme la ministre, le caftan algérien, porteur d'une «authenticité historique et d'une singularité esthétique», s'»impose comme un élément indissociable de la mémoire collective nationale».

‹'Forte de cette conscience, ajoute Mme Bendouda, la diplomatie culturelle algérienne est parvenue à faire inscrire le caftan algérien sur la liste du patrimoine mondial dès 2012».

Adressant ses sincères remerciements à M. Ahcène Ghida, Commissaire de la 11e édition de ce festival, la ministre a conclu que «ce festival a constitué une illustration éloquente de la capacité de l'art à concilier ‹'héritage et créativité, passé et présent».

Dans de beaux accoutrements traditionnels rappelant la tradition et l'identité algérienne, caftan, karakou, seroual chelka et autres, les orchestres des deux associations, «Cordoba» et «El Djazairia El Moussiliya», dirigées respectivement par, Naguib Kateb et Mahmoud Hadj Ali, ont enchanté le public présent avec deux programmes soumis aux normes des mouvements de la Nouba.

Ainsi et dans le mode Ghrib, les voix cristallines de Radia Nouacer, Nacima Haffaf, Sabrina Lounis Khodja, Melissa Ouarda Berkane, Lylia Chikhi et celles étoffés de Billel Bestani, Sifeddine Touhami et Mohamed Said Belkhir, ont rendu, entre autres pièces, «Khademli saadi», «Tidhkaroukoum âïndi», «Lahdhouka ya Dhalim», «Zarni el malih wahdou» et «Tadhaket ghossoun el'likah».

Les chanteurs et instrumentistes de l'association El Djazairia El Mossiliya et leur directeur artistique Mahmoud Hadj Ali, ont pris le relais, choisissant d'étaler les belles variations modales et rythmiques de Noubet Rasd Dil.

Ainsi, les solistes aux voix limpides, Mouni Hafidhi, Fazila El Alami, Ramzi Belabadji et Tarek Mechri ont à leur tour, interprété une dizaine de pièces dont, «Touchia Maya», «Outrok hadith enness», «Allah atani», «Ya mesâab lefraq», «Sob el bakhanis», «Ma saba âakli» et «Kem wa kem ya Aïni».

Le Maître du violon, Zerrouk Mokdad, est ensuite entré sous un tonnerre d'applaudissements, pour rendre avec une voix apaisée pleine d'enseignements et de métier, «Zarni mahboub qalbi fi el ghalsi», un inqileb dans le mode Moual qui a ouvert le champ à une belle nouba dans le genre Rasd Dil.

Le festival s'est également conclu par un moment d'hommage et de reconnaissance, à travers la distinction de figures emblématiques de la musique andalouse, saluées pour leur contribution déterminante à la préservation et à la transmission de ce patrimoine aux générations futures

Ainsi, les deux ministres et le commissaire du festival ont rendu hommage et à titre posthume, aux regrettés de la musique andalouse, Anis M'hamsadji, Nacer Benmerabet et Smaîn Hini, puis aux artistes, Farid Khodja, Youcef Ouznadji et Zerrouk Mokdad, qui, pour leur part, continuent à servir le patrimoine musical algérien.

Le 11e Festival culturel national de la musique andalouse Sanâa a accueilli 13 associations et interprètes du genre, issus de différentes régions du pays, notamment d'Alger de Blida, Jijel, Mostaganem,Tiaret et Tipasa.

Organisé depuis 2006 sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, le Festival national de la musique andalouse «Sanâa», une des trois écoles du patrimoine musical andalou qui inclut également le Gharnati de Tlemcen et le Malouf de Constantine, vise à préserver, promouvoir, et transmettre cette musique savante aux générations futures. **A. B. / Agence**

YASMINA KHADRA À ORAN

«La littérature, pilier de la conscience collective»

L'ÉCRIVAIN et romancier Yasmina Khadra, qui a animé avant-hier une rencontre littéraire à Oran, a souligné l'importance cruciale du livre, qu'il a qualifié de «produit de première nécessité», tandis que la littérature est «un pilier de la conscience collective».

Cette rencontre culturelle, qui s'est tenue au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC), à l'initiative de l'Ordre des avocats du barreau d'Oran, a enregistré une large participation des avocats de la wilaya, venus échanger avec l'auteur autour du rôle de la littérature dans la construction des sociétés et des nations.

Selon Yasmina Khadra, la littérature constitue un socle fondamental pour élever le niveau de conscience des peuples, préserver la mémoire collective et forger l'esprit critique. Il a insisté sur la nécessité d'initier, très tôt, les enfants et les jeunes à la lecture, afin de bâtir des générations éclairées, capables de discernement et de réflexion.

L'écrivain a estimé que cette mission incombe, avant tout, aux parents, appelés à jouer un rôle central dans l'ancrage de la culture du livre au sein de la famille, relevant que la lecture n'est pas seulement un outil de savoir, mais également un moyen d'émancipation intellectuelle et de résistance à la médiocrité et à l'uniformisation des idées.

Abordant la question des réseaux sociaux, Yasmina Khadra a relativisé leur impact, estimant qu'ils «ne constituent pas en soi une menace». Il a affirmé que dans toute société, il y a toujours des individus qui choisissent des chemins différents de ceux de la consommation facile et du superficiel, privilégiant la profondeur intellectuelle et la quête du sens. Pour sa part, le bâtonnier Omar Bergham, organisateur et co-animateur de cette rencontre, a mis en avant le potentiel des réseaux sociaux comme outils de promotion de la lecture et de la littérature. Il a souligné que ces plateformes peuvent être mises au service de la diffusion du livre et u rapprochement entre les écrivains et le public, à condition d'en faire un usage réfléchi et responsable. **R. C.**



CAN 2025 / DÉPART POUR LE MAROC (J-4)

Les Verts entrent dans le vif du sujet

Le stage de préparation de la CAN 2025 a officiellement ouvert ses portes ce lundi pour l'équipe nationale. Fait saillant, tout le monde, sans exception, a répondu présent.

Dès la matinée, les vingt-huit joueurs retenus par Vladimir Petkovic ont rallié Alger par vagues successives, lançant concrètement le compte à rebours avant le tournoi continental. Un temps, des incertitudes avaient entouré la disponibilité de l'ensemble du groupe. Elles ont vite été balayées. Vladimir Petkovic a imposé sa ligne, sans concession. Face aux sollicitations de plusieurs clubs européens, Manchester City en tête, désireux de conserver certains cadres jusqu'à jeudi, le sélectionneur des Verts n'a pas cédé. Résultat, le Bosnien dispose d'un groupe au complet dès le premier jour de stage. Zéro retard, zéro absent. Un signal fort envoyé dès l'entame de la préparation, qui démarre sur un ton ferme, autoritaire et résolument tourné vers la CAN 2025. «Nous avons quatre jours pour nous préparer, pour travailler, et pour tout donner physiquement!». Tels sont les mots de Vladimir Petković

Redouane Berkane, retenu pour la CAN, livre une interview : «Avant tout, louanges à Dieu pour ma première convocation. Si Dieu veut, je vais tout donner pour que l'on aille loin. Comme vous le voyez, les conditions sont superbes, on se prépare bien, si Dieu veut nous rendrons le peuple heureux», avant d'être suivi par Adil Boulbina : «Louanges à Dieu, le premier entraînement s'est bien passé. Nous sommes conscients de la responsabilité qui repose sur nous, si Dieu veut nous serons prêts pour rentrer dans cette compétition et rendre heureux le peuple.»



UN FENNEC ABSENT DU PREMIER ENTRAINEMENT

Sous la conduite de Vladimir Petkovic, les Verts entament une préparation scindée en deux phases : quatre jours de travail à Alger, avant de rallier le Maroc pour un second stage de cinq jours à Rabat, en amont de leur entrée en lice face au Soudan lors de la première journée du tournoi. Dès le premier jour, le sélectionneur a pu compter sur la présence de l'ensemble des joueurs convoqués. Un fait loin d'être anodin, puisque Petkovic a tenu ferme face aux sollicitations de plusieurs clubs européens, qui souhaitaient conserver leurs internationaux quelques jours supplémentaires. Sur le terrain, les Fennecs n'ont pas perdu de temps. Le staff technique a opté pour une répartition logique de l'effectif : les joueurs ayant disputé un match la veille ont suivi une séance de récupération, tandis que le reste du groupe s'est entraîné normalement, avec ballon et intensité progressive. Toutefois, un absent a été signalé lors de cette première séance : Samir Chergui. Touché à l'ischio-jambier, le défenseur du Paris FC a été ménagé et n'a pas pris part à l'entraînement collectif. La Fédération algérienne de football a précisé que le joueur observe actuellement une période de repos.

Si aucune date précise n'a été communiquée concernant son retour à l'entraînement, l'optimisme reste de mise quant à sa disponibilité pour le premier match contre le Soudan, prévu le 24 décembre.Les Verts enchaîneront ce mardi avec une seconde séance à Sidi Moussa. À noter également que, compte tenu de la courte durée du stage en Algérie avant le départ pour le Maroc, le match amical initialement prévu dans le cadre de la préparation pour la CAN a été annulé.

LE FORMAT DE LA CAN 2025

24 équipes, 4 meilleurs troisièmes et 52 matches pour succéder à la Côte d'Ivoire

DEPUIS l'édition 2019 en Égypte, la Coupe d'Afrique des nations se joue à 24 équipes, ce qui donne l'opportunité aux quatre meilleurs troisièmes de la phase de groupes de se qualifier pour la phase à élimination directe.Pour la quatrième édition de suite, la Coupe d'Afrique des nations va se jouer avec 24 équipes. Les deux premiers des six groupes sont qualifiés pour les huitièmes de finale ainsi que les quatre meilleurs troisièmes. Pour la suite de la compétition, elle se jouera comme n'importe quel autre tournoi : huitièmes, quarts, demies et finale. Du match d'ouverture à la finale, 52 matches se dérouleront dans huit stades marocains.Ce format a grandement profité à la Côte d'Ivoire lors de la dernière édition. En effet, à domicile, les Éléphants avaient terminé troisièmes de leur groupe avant de passer par un trou de souris pour atteindre la phase à élimination directe. Les partenaires de Seko Fofana ont ensuite remporté le trophée pour la troisième fois de leur histoire.

AUBAMEYANG FORFAIT CONTRE LE CAMEROUN

LE 24 DÉCEMBRE 2025 à 20h GMT à Agadir, le Gabon disputera sa première rencontre face au Cameroun dans le groupe F. Les Panthères vont jouer ce derby face aux Lions Indomptables sans Pierre-Emerick Aubameyang. Ayant ressenti une douleur à la face postérieure de la cuisse gauche lors du match contre l'AS Monaco dimanche, l'attaquant de l'OM est pris en charge par le staff médical de son club en concertation avec le staff médical de la sélection gabonaise. Une annonce officielle faite par la Fédération gabonaise de football, ce lundi. Sa participation aux matchs contre le Mozambique (28 décembre) sera en fonction de l'évolution de sa blessure. Michel Mboula est forfait pour la CAN 2025. N'étant pas apte à jouer une compétition d'envergure comme la CAN après sa blessure à la cuisse contactée en septembre dernier, le joueur du FC Metz est remplacé par Yannis Mbemba (défenseur central du FC Dordrecht).

CAN 2025

Le périple des supporters algériens pour se rendre au Maroc

À L'APPROCHE de la CAN 2025, prévue au Maroc du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026, de nombreux supporters venus d'Algérie se préparent à suivre les Fennecs. Mais pour eux, le voyage s'annonce bien plus complexe que pour la majorité des autres fans africains. Entre formalités administratives inédites et contraintes logistiques liées au contexte politique, assister à la CAN relève presque du parcours du combattant.

PREMIÈRE ÉTAPE INCONTOURNABLE POUR LES SUPPORTERS ALGÉRIENS : LE VISA ÉLECTRONIQUE

C'est la grande nouveauté de cette CAN. Alors que le Maroc était jusque-là accessible sans visa pour les ressortissants algériens, les autorités marocaines ont instauré, depuis septembre, une autorisation électronique de voyage (AEV), autrement dit un e-visa. Une mesure temporaire, mise en place à quelques semaines seulement du début de la compétition. Comme ceux d'autres pays, les supporters algériens devront donc obligatoirement obtenir cet e-visa pour entrer sur le territoire marocain. Problème : certaines agences en Algérie ont tenté d'en profiter, proposant ce document à des prix exorbitants. Or, comme l'ont rappelé la CAF et le Comité d'Organisation Local dans un communiqué officiel, ce e-visa est totalement gratuit pour la CAN 2025. L'autorisation s'obtient simplement via l'application Yalla, grâce à un processus 100 % en ligne, rapide et sécurisé. Une précision essentielle pour éviter les arnaques, dans un contexte déjà tendu pour les supporters.



AUCUN VOL DIRECT, FRONTIÈRES FERMÉES : UN CASSE-TÊTE LOGISTIQUE POUR SE RENDRE AU MAROC

À cette première contrainte s'ajoute une réalité bien connue : l'absence totale de vols directs entre l'Algérie et le Maroc, conséquence directe de la fermeture de l'espace aérien et des frontières terrestres entre les deux pays. Impossible donc de rejoindre le Maroc sans passer par un pays tiers. La solution la plus courante reste l'escale par la Tunisie. Tunisair propose ainsi des vols Alger–Casablanca via Tunis, mais à des tarifs élevés. À titre d'exemple, un aller simple autour du 23 décembre dépasse souvent les 400 euros, avec parfois plusieurs heures d'escale à Tunis. L'aller-retour pour toute la durée de la CAN peut grimper au-delà de 600 ou 700 euros. D'autres options existent via la France ou l'Espagne, notamment avec Air France, mais elles restent tout aussi coûteuses et parfois encore plus contraignantes en termes de durée de voyage. Entre e-visa obligatoire, absence de vols directs et coûts de transport élevés, les supporters algériens paient le prix fort pour accompagner leur sélection à la CAN 2025. Un contraste saisissant avec l'esprit de fête et de communion que veut incarner la compétition. Une fois encore, la politique s'invite dans le football, avec des conséquences très concrètes pour les fans des Fennecs.

USMA :
Le mercato hivernal débute déjà en attaque Kamagaté signature imminente

Le club ivoirien de San-Pédro a annoncé le départ de sa pépite Dramane Kamagaté. Selon la presse ivoirienne, le jeune attaquant de 20 ans est sur le point de s'engager avec l'USM Alger.



Après avoir officiellement acté le divorce d'avec Emmanuel Ernest, l'USM Alger se retrouve avec une licence africaine libre, une opportunité que la direction du club compte exploiter intelligemment afin de renforcer son secteur offensif. Les responsables usmistes souhaitent frapper fort en recrutant un attaquant de qualité, capable d'apporter une réelle plus-value à l'équipe et d'élever son niveau de compétitivité, notamment sur la scène continentale. C'est dans ce contexte que le nom de l'Ivoirien Dramane Kagamaté revient avec insistance. Âgé de seulement 20 ans, l'attaquant international ivoirien U20 est considéré comme l'un des jeunes talents les plus prometteurs de sa génération. Doté d'un sens du but aiguisé, d'une vitesse impressionnante et d'une bonne lecture du jeu, Kagamaté a rapidement tapé dans l'œil des recruteurs usmistes, qui ont décidé d'en faire leur priorité lors de ce mercato. Ces derniers jours, les négociations entre les différentes parties ont connu une avancée notable. Preuve de la concrétisation imminente du dossier, le club ivoirien du joueur a annoncé récemment le départ de sa pépite, laquelle a disputé son dernier match sous ses anciennes couleurs. Toutefois, aucune indication n'a été donnée concernant sa future destination, laissant planer le suspense autour de ce transfert très médiatisé. Mais selon plusieurs médias ivoiriens, Dramane Kagamaté serait sur le point de s'engager avec l'USM Alger pour une indemnité de transfert qui aurait dépassé les 500 000 euros, un montant conséquent qui témoigne de la valeur du joueur et de l'ambition du club algérois. Du côté de l'USMA, en revanche, la discrétion est totale. Aucune information n'a filtré, et les dirigeants préfèrent garder le silence afin d'éviter toute complication susceptible de faire capoter l'opération, d'autant plus que le joueur n'a, jusqu'au moment où nous mettons sous presse, encore rien signé. Si ce transfert venait à se concrétiser, il constituerait un véritable coup de maître pour l'USM Alger. Auteur de 14 buts depuis l'entame de la saison, Kagamaté, qui a terminé la saison écoulée meilleur buteur du championnat ivoirien, s'est imposé comme un attaquant redoutable, capable de faire la différence à tout moment. Les observateurs lui prédisent un avenir prometteur et estiment qu'il dispose d'une large marge de progression. L'USMA, en quête de renforts de qualité pour atteindre ses objectifs, pourrait ainsi tenir sa nouvelle arme offensive.

CSC :
Le tunisien Lassaad Dridi, nouvel entraîneur

C'ÉTAIT DANS L'AIR, c'est désormais officiel. Le technicien tunisien Lassaad Dridi a été nommé nouvel entraîneur du CS Constantine, succédant ainsi au coach bosniaque Rusmir Cviko. La direction du club constantinois a confirmé l'information ce matin à travers un communiqué publié sur son compte Facebook officiel, mettant fin aux spéculations qui entouraient le banc technique depuis plusieurs jours. Lassaad Dridi hérite d'une équipe actuellement 8e du classement de la Ligue 1 Mobilis, une position qu'elle partage avec la JS Kabylie, avec un total de 15 points. La mission du nouvel entraîneur sera de redonner un nouvel élan au groupe et de permettre au CSC de retrouver une dynamique positive en championnat. En parallèle, les Vert et Noir sont toujours engagés en Coupe d'Algérie, où ils affronteront un adversaire de taille. Le CSC sera opposé à l'Entente de Sétif en huitième de finale, un rendez-vous important qui constituera un premier test sérieux pour Lassaad Dridi à la tête de son nouveau club. L'arrivée du technicien tunisien suscite déjà beaucoup d'attentes chez les supporters constantinois, qui espèrent voir leur équipe retrouver ambition et régularité dans les prochaines semaines

SOFIAN BAHLOUL PREMIÈRE RECRUE HIVERNALE

Le Club Sportif Constantinois a officiellement lancé son mercato hivernal en trouvant un accord avec l'attaquant algérien Sofian Bahloul, qui s'est engagé avec les Vert et Noir en attendant la levée définitive de la sanction liée à l'interdiction de recrutement. Âgé de 26 ans, Sofian Bahloul est un joueur polyvalent capable d'évoluer aussi bien sur le flanc droit de l'attaque qu'en soutien derrière l'avant-centre. Formé à Angers en France, il sort d'une expérience en deuxième division suisse avec le FC Aarou, club qu'il a quitté en septembre dernier après une résiliation à l'amiable de son contrat, ce qui facilite son enregistrement administratif puisqu'aucune lettre de libération n'est requise.

Avant cela, Bahloul a joué brièvement en première division en Autriche où il a porté les couleurs de l'Altach après six ans en deuxième division Suisse avec de belle saisons à Chiasso et le FC Will. Son recrutement semble inspiré après la réussite de Nassim L'Ghoul, 28 ans, lui aussi passé par la deuxième division Suisse avec de faire parler de lui du côté du CS Constantine pour arriver jusqu'en sélection A› Dans un contexte délicat mais ambitieux, l'arrivée de Sofian Bahloul symbolise l'espoir d'un nouveau souffle pour les Sanafir, déterminés à relever les défis de la seconde moitié de saison.

Coupe d'Algérie : Le CRB rejoint lui aussi les 1/8e

LE CR BELOUIZDAD a validé son ticket pour les 1/8es de finale de la Coupe d'Algérie de football 2025-2026, en dominant le WB Aïn Benian (inter-régions) 5-1 (mi-temps : 2-0), lundi soir au stade du 5-Juillet d'Alger, en clôture des 1/16e de finale de l'épreuve. Le Chabab a entamé le match tambour battant, en assiégeant le camp adverse. Après plusieurs tentatives, le finaliste de la précédente édition a trouvé la faille, sur un tir puissant du capitaine Abderraouf Benguit (36e). Le défenseur Chouaïb Keddad est parvenu à faire le break de la tête, peu avant la mi-temps (45e+2). Après la pause, les joueurs d'Aïn Benian ont réussi à réduire le score grâce à Oussama Draoui (57e). Entré en cours de jeu à la 59e minute, en remplacement de Farid El-Mellali, Lotfi Boussouar s'est distingué en signant un hat-trick (66e, 89e, 90e+3), permettant à son équipe de se mettre définitivement à l'abri. Le CRB sera opposé en 1/8e de finale à domicile, à l'ASM Oran (Ligue 2), qualifiée jeudi dernier sur le terrain du pensionnaire d'inter-régions, la JB Aïn Kercha (2-0). Les matchs des 1/8e de finale, prévus les 15, 16, et 17 janvier prochain, regroupera dix clubs issus de la Ligue 1 Mobilis, cinq de la Ligue 2 amateur, et une de la division d'inter-régions.

PROGRAMME ET STADES DES RENCONTRES

La Fédération Algérienne de Football (FAF) a officiellement dévoilé, ce mardi, le programme complet des 8es de finale de la Coupe d'Algérie 2026, ainsi que les stades qui abriteront les différentes rencontres. Ces matchs se joueront sur une période de six jours, du 12 au 17 janvier 2026, et s'annoncent particulièrement disputés, avec plusieurs affiches de prestige au menu. Le coup d'envoi de ce tour sera marqué par un derby algérois explosif entre l'USM El Harrach et l'USM Alger, prévu le lundi 12 janvier à 17h, au stade Nelson Mandela. Une confrontation très attendue entre deux clubs historiques de la capitale. Le mardi 13 janvier, le MC Alger sera opposé à l'ES Ben Aknoun. La rencontre se déroulera à 19h au stade Ali Ammar de Douera, dans un duel où les Vert et Rouge partiront avec l'étiquette de favoris.

Les rencontres se poursuivront le jeudi 15 janvier avec l'entrée en lice du CR Belouizdad, qui recevra l'ASM Oran à partir de 19h, au stade Nelson Mandela, dans une affiche prometteuse entre deux formations ambitieuses. L'un des chocs majeurs de ces 8es de finale aura lieu le vendredi 16 janvier, avec le derby de l'Est opposant le CS Constantine à l'Entente de Sétif. Cette rencontre très attendue se jouera au stade du Chahid Hamlaoui, devant un public acquis à la cause des Sanafir.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE CROSS
Médéa met les bouchées doubles

S'APPRÊTANT à accueillir l'organisation du championnat national de cross de la jeunesse et des collectivités locales de l'année 2025, la situation des infrastructures et installations sportives du chef-lieu de wilaya a été le point focal d'une réunion de coordination tenue, avant-hier, sous la présidence du wali, Djillali Doumi. La réunion à laquelle ont assisté les membres de la commission de sécurité, les autorités locales et les services concernés a permis de cerner les conditions de préparation de l'événement sportif et les moyens devant être mobilisés pour l'hébergement des athlètes ainsi que la programmation d'activités distractives pour les hôtes de la wilaya. Selon le rapport présenté à cette occasion, pas moins de 1100 athlètes venant de 52 wilayas sont attendus pour prendre part à l'événement qui se déroulera du 25 au 26 décembre 2025. Rappelons que l'événement est organisé sous l'égide du ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et des transports et du ministre de la jeunesse et des sports et de la wilaya de Médéa. Dans le cadre de la préparation de la compétition, le wali accompagné des responsables du secteur de la jeunesse et des sports, a effectué une visite du complexe olympique Imam Lyès de Médéa qui a connu des travaux de réhabilitation de ses installations. Pour s'assurer de l'avancement des travaux de réhabilitation du complexe olympique, le wali s'est rendu sur les lieux et a donné instruction pour la levée rapide des réserves enregistrées et l'accélération des menus travaux en cours d'achèvement. Parmi les principales installations sportives du complexe olympique visitées par le wali, la salle omnisports pour que soit donné le feu vert pour son ouverture aux athlètes dans les plus brefs délais, l'achèvement de travaux de réhabilitation de la piscine et son ouverture mardi prochain au plus tard. En outre, le complexe a vu la réalisation de l'opération de renouvellement du gazon naturel, de l'installation d'un éclairage professionnel, de travaux de renforcement de l'étanchéité de la piscine, de la couverture des gradins des visiteurs, de l'agrandissement des vestiaires des joueurs, de la préparation des espaces extérieurs et des parkings, etc. Des instructions ont été données pour le lancement d'une campagne de nettoyage pour enlever les décombres et déchets laissés par les chantiers et pour procéder à l'achèvement du stade attenant au complexe. Car, est-il rappelé, des efforts sont déployés dans le but d'accompagner l'élite sportive en mettant à sa disposition les moyens nécessaires et en lançant de nouveaux projets sportifs, en sus des projets de revêtement des stades existants en gazon synthétique.

Nabil B.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE & POPULAIRE
LA WILAYA DE MASCARA
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 11 / 2025

La Direction de l'Urbanisme, DE l'ARCHITECTURE et de la Construction de la Wilaya de Mascara lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à la réalisation :

Projet : Travaux de renforcement le système d'conduite d'adduction en eau potable À partir de la station de pompage SP3 vers commune de Tighennif.

Lot 01: réalisation station de pompage + conduite d'adduction

Lot 02: réalisation d'un réservoir 1500 M3 .

N.B : **Le soumissionnaire est habilité à soumissionner pour un (01) lot ou pour les deux (02) lots. Toutefois, il est tenu de présenter, pour chaque lot, les capacités humaines et matérielles requises, telles que mentionnées dans le mémoire technique.**

Condition d'Eligibilité : Conformément à l'article 44 du Décret Présidentiel N° 15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les conditions d'éligibilité concernent les capacités techniques, financières et professionnelles indispensables à l'exécution du marché :

Première condition : Capacités professionnelles : pour le lot N° 01 et lot N°02.

Les soumissionnaires seuls doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie (sept) VII ou plus, validée a la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique – activité principale.

Deuxième condition : Capacités financières Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, des trois dernières années (2022 ,2023 et 2024) :

Lot 01 : supérieur ou égal à **200.000.000,00 DA.**

Lot 02 : supérieur ou égal à **50.000.000,00 DA.**

Troisième condition : Capacités techniques : pour le lot N° 01 et lot N°02.

***Moyens Humains :**

-un (01) ingénieur ou master en hydraulique ayant une expérience de cinq 05 ans ou plus.
-un (01) ingénieur ou master en génie civil ayant une expérience de cinq 05 ans ou plus
-Un (01) technicien supérieur ou licencié en hydraulique ayant une expérience de cinq 05 ans ou plus
-Un (01) topographe ayant une expérience de cinq 05 ans ou plus.

Les moyens humains doivent être justifiés par les diplômes, CV, affiliation de 03 mois avant la date de dépôt des offres, fiche carrière délivré par la CNAS a jours et attestations de travail

*Moyens matériels :

-Deux 02) pelles mécaniques
-Cinq (05) camions à benne de 10 tonnes ou plus
-Deux chargeurs
-deux (02) camions malaxeurs

Quatrième condition : références professionnelles :

- **pour le lot 01 :** Disposant d'une attestation de bonne exécution délivrée par les maitre d'ouvrages justifiât la réalisation d'un projet de même nature (conduite d'adduction) d'une collecteur d'un linéaire de **04.5 KM** d'un diamètre minimal DN 400 PN16 et plus en PEHD
- **pour le lot 02 :** Disposant d'une attestation de bonne exécution délivrée par les maitres d'ouvrages justifiât la réalisation d'un projet de même nature réalisation d'un réservoir **1500 M3** et plus

Les offres comprendront un **dossier de candidature**, une **offre technique** et une **offre financière** à savoir :

Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
- Une déclaration de probité remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
- Une copie du statut du soumissionnaire dans le cas où celui-ci est une société commerciale ;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :
- protocole d'accord ou convention dans le cas de groupement tel que définie à l'article 40.6 du CCAG ;

oa/Capacités professionnelles : Certificat de qualification et de classification

ob/Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans des trois dernières années (voir l'articiè 02 du cahier des charges)

oc/Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles

N. B : Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de Ces documents sont notamment constitués par ce qui suit :

- Une copie de l'extrait du registre de commerce ;
- Attestation de solvabilité.
- L'extrait de casier judiciaire si celui-ci comporte la mention « **néant** » ;
- L'extrait de rôle du soumissionnaire, en règle, daté de moins de trois (03) mois, délivré par les services des impôts compétents ;
- Une copie de la carte ou du document portant le numéro d'identification fiscale ;
- Les attestations de mise à jour vis-à-vis des organismes de sécurité sociale ;
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux relatifs à l'année 2024 délivrée par les services du Centre National du Registre de Commerce, pour les soumissionnaires ayant le statut de société commerciale.

L'offre technique contient :

Une déclaration à souscrire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le soumissionnaire ;

tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif dument rempli en sa totalité, daté signé et cachetée sous peine de projet et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article78 du décret

Le présent cahier des charges, revêtu en sa dernière page, du cachet et de la signature du soumissionnaire, précédés de la mention manuscrite « Lu et accepte », avec toutes les pages paraphées par ses soins.

L'offre financière contient :

- Une lettre de soumission remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, établie selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges ;
- Planning des travaux ;
- Le bordereau des prix unitaires hors taxes, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, établi selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges ;
- Le détail quantitatif et estimatif hors taxes et en toutes taxes comprises, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, établi selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N°.... .

Les offres seront déposées au bureau d'ordre général auprès de la direction de l'Urbanisme, DE l'ARCHITECTURE et de la Construction de la wilaya de Mascara

* 13 Rue Sid Ahmed Ben Ali -Mascara (29 000).*

NB : les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées.

La durée de préparation des offres est fixée dix (10) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse national ou presse électronique.

- La date de dépôt des offres est fixée le ***10*** **Emme jour** de la première parution de l'avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou la presse électronique, de 08h à 14h00.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- La période de validité des offres est fixée par la durée de préparation des offres augmentées de 03 mois Le délai ci-dessus est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire pour l'attributaire provisoire du marché
- Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le même jour à 14h00 au siège de la D.U.A.C de Mascara.

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2531016362**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة السكن، العمران والمدينة و التهيئة العمرانية

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BECHAR

ديوان الترقية والتسيير العقاري بشار

N.I.F : 0999 0809 4224 518.

Réf : / DG / OPGI / 2025.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N° : 16 /2025.

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Béchar, lance un **avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales portant sur l'achèvement des travaux de la réalisation des 10/100 logements publics locatifs (travaux en tous corps d'état y compris voiries et réseaux divers tertiaires), programme 2023, type F3 en individuel à Boukais wilaya de Béchar.**

Le présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales concerne tous candidats soumissionnaires ayant une Certificat de qualification professionnelle principale bâtiment requises pour les travaux objet de l'avis d'appel d'offre validité jusqu'au la date d'ouverture des plis en catégorie Deux (II) ou plus.

Le retrait du cahier des charges auprès de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (Service prix et marche), contre le paiement de Dix Mille Dinars (10 000,00 DA).

Les soumissionnaires devront déposer leurs offres accompagnées des pièces justificatives requises par la réglementation en vigueur à : **L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Béchar HAI GHARASSA ROUTE BECHAR DJEDID.**

CONDITION D'ELIGEBILITE

Pour que leur offre soit admise, les soumissionnaires doivent apporter la preuve qu'ils répondent aux conditions d'éligibilité définies ci-dessus

- Capacités financière : ayant un cumule de chiffre d'affaire des 03 années à savoir 2022, 2023 et 2024, égale ou supérieure à **10 000 000,00 DA** justifiés par les bilans et les références bancaires et C20.
- Dans Le Cas Un Groupement Momentané D'entreprises, Un Des Membres Du Groupement Sera Désigne Comme Responsable Principal Doit Présente Une Qualification Professionnelle Catégorie Deux (II) Et Plus En Activité Principale Bâtiment En Cours De Validité Le Jour D'ouverture Des Offres.

Les offres comprenant les pièces et les documents exigés dans le cahier des charges devront être scindées en trois (03) enveloppes : **Le dossier de candidature**
L'offre technique
L'offre financière

01: Le dossier de candidature se compose de:

1- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2- Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet..
3- Les statuts pour les sociétés (SARL.EURL.SNC).
4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

5- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous-traitants :
a)-Capacités professionnelles :
- Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle.
- Une copie du registre de commerce électronique.
b)-Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires :
Relevé bancaire ou attestation de solvabilité délivrée par la banque du soumissionnaire.
Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois années à savoir : (2022-2023 et 2024) visés par les services des impôts et C20.
Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par le centre national du registre de commerce (CNRC) de l'année 2024 ou 2025.
c)-**Capacités techniques** : moyens humains et matériels et références professionnelles :
- Copie des attestations fiscales, parafiscales d'organismes de sécurité sociale (CNAS, CACOBATH, CASNOS, contrat ANEM et extrait de rôle).
- Numéro d'immatriculation fiscale (carte fiscale).
- Liste des moyens humains (mise à jour CNAS et Diplômes CV, et les certificats de travail et qualité),
- La liste des moyens matériels de l'entreprise (Cartes grises et police d'assurances).
- Présentation des attestations ou attestations de bonne exécution, délivrées par des maîtres d'ouvrages publics, des projets Ayant déjà **réalisé**, au moins :
 - Un projet de logements d'au moins **05 logements** et plus en un seul tenant.
 - Ou un cumul de projets de logements d'au moins **10 logements**.
 - Ou un projet d'équipement publics classé dans la catégorie **A ou plus.**

NB : Toutes pièces fournies par l'entreprise doit être valide à la date d'ouverture des plis.

02. l'offre technique se compose de:

1- Une déclaration à souscrire.
2-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : **Une mémoire technique** justificatif selon modèle ci joint, renseignée datée cachée et signée sous peins de rejet de l'offre, et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 53 de la loi 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 78 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics.
3-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4-Le planning d'exécution renseigné daté caché et signé.

03. L'offre financière se compose de :

1- La lettre de soumission, rempli, signé, daté, cachetée et paraphé.
2- Bordereau des prix unitaires, rempli, signé, daté, cachetée et paraphé.
3- Détail quantitatif et estimatif (DQE), rempli, signé, daté, cachetée et paraphé.

Les trois (03) dossiers doivent être présentés sous plis séparés cachetés indiquant la mention « **dossier de candidature** », « **l'offre technique** » et « **l'offre financière** » et introduites dans une enveloppe extérieure cachetée anonyme ne portant que la mention suivante :

Soumission à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. Avis d'Appel d'offres National Ouvert avec exigences de capacités minimales N°: 16/2025.
L'achèvement des travaux de la réalisation des 10/100 logements publics locatifs (travaux en tous corps d'état y compris voiries et réseaux divers tertiaires), programme 2023, type F3 en individuel à la commune de Boukais wilaya de Béchar.

La date de dépôt des offres est fixé à **Dix jours (10)** jours et ceci aux plus tard 12H00 à partir de la première parution du présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou à la presse électronique, si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limite de dépôts est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu au siège de l'O.P.G.I à l'adresse sus-indiquée, le même jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à 14h00 dans une séance publique ouverte.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour 3 mois augmentés de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la première parution de l'offre.

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2516039118**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TISSEMSILT
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
Numéro d'identification fiscale: 098438019000233

Intitulé de l'opération: *EQUIPEMENTS MEDICAUX ET COLLECTIFS POUR LE CENTRE SPECIALISE DES MALADIES CHRONIQUE A TISSEMSILT*

Numéro de l'opération : **NK 5.732.3.262.138.12.01**

AVIS D'APPEL D'OFFRESNATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DECAPACITES MINIMALES

La Direction de la Santé et de la Population de Tissemsilt lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour :

EQUIPEMENTS MEDICAUX ET COLLECTIFS POUR LE CENTRE SPECIALSE DES MALADIES CHRONIQUE A TISSEMSILT

- *lot n°01 : ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENT POUR ORL*
- *lot n° 02: ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENT D'OPHTALMOLOGIE*
- *lot n° 03: ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENT POUR CABINET DENTAIRE AVEC RVG*
- *lot n° 04 : ACQUISITION DE MOBILIERS MEDICAL*
- *lot n° 05: ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENT BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE*
- *lot n°06 : ACQUISITION ET MISE EN MARCHE D'UN GROUPE ELECTORGENE*

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres et ayant l'agrément délivré par l'autorité compétente (Ministère l'industrie pharmaceutique), fabricant ou fournisseurs spécialisé disposant d'un registre de commerce , -Capacités financières pour les lots N°01+02+03+04 avoir une moyenne de chiffre d'affaire des 03 derniers exercices supérieure ou égale à : 20. 000 000,00 da, avoir un chiffre d'affaire du dernier exercice ou égale à : 2 000 000,00 DA pour les lots 05 et 06 Avoir une attestation de bonne exécution pour des projets similaire au lot considéré, délivrées par le maitre de l'ouvrage. peuvent retirer le cahier des charges auprès du secrétariat de la direction de la santé et de la population de la wilaya de Tissemsilt sise Boulevard Ben Hamouda - Tissemsilt, à partir de-là première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le B.O.M.O.P.Le marché sera attribué au soumissionnaire qui présente l'offre la mieux disante parmi les offres pré-qualifiées ; suivant la méthodologie d'évaluation mentionnée dans le cahier des charges.

L'offre doit être accompagnée des pièces administratives valides à la date d'ouverture des plis. Et elle doit être présentée sous enveloppe principale cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Appel d'offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales - Objet : *EQUIPEMENTS MEDICAUX ET COLLECTIFS POUR LE CENTRE SPECIALSE DES MALADIES CHRONIQUE A TISSEMSILT*

Projet: - Lot n°... :

L'enveloppe comporte :

I. Dossier de candidature composé de :

L'enveloppe du dossier de candidature contiendra les pièces suivantes :

1. *La déclaration de candidature ; dument renseignée, signée et paraphée ;*
2. *La déclaration de probité ;*
3. *Copie du statut de l'entreprise soumissionnaire ; le cas échéant ;*
4. *Copie de l'agrément délivré par l'autorité compétente (Ministère l'industrie pharmaceutique)*
5. *L'attestation de l'ENACT pour les fabricants*
6. *Copie de l'extrait du Registre de commerce électronique*
7. *Jugement du tribunal si l'entreprise est en redressement judiciaire,*
8. *Les documents relatifs aux pouvoir habilitant les personnes à engager l'entreprise,*
9. *Copies des attestations de bonne exécution; paraphé, daté, signés, et enregistrés par le maître de l'ouvrage pour des projets similaires, dont la date de réception définitive doit être mentionnée dans l'attestation de bonne exécution ou dans le PV de réception définitive ; le cas échéant ;*
10. *Copies des bilans fiscaux des trois dernières années dûment visés par les services des impôts ;*
11. *Liste des antennes, ateliers de maintenance et moyens matériels de l'entreprise,*
12. *Liste des moyens humains en précisant la qualification du personnel de l'entreprise,*

N.B : *Conformément à* ***l'article 69*** *du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,* ***les documents justifiants les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de sa saisine, et tout en état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.***
Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du marché.
Si après signature du marché, le service contractant découvre que les informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.,

II. Une offre technique qui contient :

L'enveloppe de l'offre technique contiendra les pièces suivantes :
. L'enveloppe de l'offre technique contiendra les pièces suivantes :

1. *La déclaration à souscrire; selon le modèle ci-joint ; signée et paraphée ;*
2. *Un mémoire technique justificatif; selon le modèle du présent cahier des charges ;*
3. *Le présent cahier des charges signé et paraphé, portant à la dernière page, la mention manuscrite «* ***lu et accepté*** *».*
4. *Copie du certificat de conformité aux normes du pays d'origine ;*
5. *Copie du certificat de vente dans le pays d'origine ;*
6. *Copie du certificat de marquage et système de qualité en cours de validité ;*
7. *Copie du certificat d'homologation délivré dans le pays d'origine ;*
8. *Un planning détaillé de fourniture, installation et mise en service des équipements suivant les délais proposés par lot, daté, paraphé et signé ;*
9. *Un engagement de garantie signé et paraphé, dont la durée de garantie doit être mentionnée,*
10. *Un engagement de service après-vente (pièces de rechange en main d'œuvre) signé et paraphé, dont la durée de service après-vente doit être mentionnée,*
11. *Fiche technique paraphés des équipements proposés (par lot),*

L'offre financière qui contient :

1. *La lettre de soumission selon le modèle ci-joint ; signée et paraphée ;*
2. *Le bordereau des prix unitaires dûment paraphé, datée et signée par le soumissionnaire ;*
3. *Le détail quantitatif et estimatif dûment paraphé, datée et signée par le soumissionnaire ;*

Les soumissionnaires déposeront les offres au secrétariat de la Direction de la santé et de la population de Tissemsilt - BD Ben Hamouda - Tissemsilt. ***Le délai de préparation des offres est de quinze (15) jours*** *à partir de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans le B.O.M.O.P ou la presse.* ***Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour du délai de préparation des offresavant 14H:00mn****. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.*

L'ouverture des plis se fera en séance publique le jour de dépôt des offres ***à 14H:00mn*** *au siège de la Direction de la Santé et de la Population de Tissemsilt, les soumissionnaires sont invités à y assister.*

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2516039213**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRETOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL N°82 / DEP/2025

NIF: 001315019036056

La Direction des Équipements Publics de la Wilaya de Tizi-Ouzou lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour **Réalisation de 02 groupes scolaires type « D » au niveau du site des 500 logements en location en vente à AGHRIB commune d'AGHRIB, wilaya de TIZI-OUZOU (cites d'habitat intégrées 2018).**

LOT N°02 :

- **Réalisation d'un 01 groupe scolaire type « D » au niveau du site des 500 logements en location en vente à AGHRIB commune D'AGHRIB, (ilot 36).**
- V.R.D (Terrassements généraux,AEP, Assainissement, Éclairage Extérieur, murs de soutènement, Aménagements extérieurs, murs de clôture, entrée principale et loge gardien, Locaux ANNEXES (Chaufferie), Réseau extérieur, chauffage central et Réseau extérieur gaz).
- Logement d'astreinte.

LOT N°03 :

- **Réalisation d'un 01 groupe scolaire type « D » au niveau du site des 500 logements en location en vente à AGHRIB commune D'AGHRIB, (ilot 75).**

Cet Avis d'Appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales s'adresse aux entreprises :

- **Pour le lot N°02:**
 - Ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle classé à la catégorie **deux (02)** et plus en bâtiment ou travaux publics comme activité principale.
 - Ayant déjà réalisées de **Un (01)** projet de catégorie **«A»** ou plus ou un projet de **VRD**pour un projet similaire (catégorie A) (justifie par des attestations de bonne exécution délivrée par les maitres d'ouvrages publics).
 - Ayant une moyenne de chiffre d'affaire supérieur ou égale **20 million de dinars.** Il s'agit de la moyenne des trois (03) meilleurs chiffres d'affaire durant les 05 dernières années. (Le chiffre d'affaire sera justifié par les bilans visés par l'organisme financier en l'occurrence les impôts).
- **Pour le lot N°03:**
 - Ayant un Certificat de Qualification et de Classification Professionnelle classées à la Catégorie **deux (02)** et plus dans le domaine **bâtiment** comme activité principale.
 - Ayant déjà réalisée deux projets de catégorie **«A »** ou plus, (justifie par attestation de bonne exécution délivrée par les maitres d'ouvrages publics ou les entreprises publics).
 - Ayant une moyenne de chiffre d'affaire supérieur ou égale **40 million** de dinars. Il s'agit de la moyenne des trois (03) meilleurs chiffres d'affaire durant les 05 dernières années. (Le chiffre d'affaire sera justifié par les bilans visés par l'organisme financier en l'occurrence les impôts).

NB :

Les entreprises peuvent soumissionner pour plusieurs lots, et elles seront retenues pour un ou plusieurs lots, à condition de présenter les moyens humains et matériels distinct pour chaque lot, et le délai à retenir serait le délai le plus long.

Les entreprises intéressées par l'avis d'appel d'offre objet du présent cahier des charges, peuvent retirer les cahiers descharges auprès de la **Direction des Equipements Publics, boulevard STITI en face de la Direction Générale de l'ENIEM (bureau N°41)**

En application des dispositions de l'article 47 de la loi N°23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissions doivent être présentées dans trois enveloppes distinctes : (conformément à **l'article 1.10** du **cahier des charges)**

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérés dont des enveloppes séparé et cacheté, indiquant la dénomination de l'entreprise,la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offre, ainsi que la mention «dossier de candidature », «l'offre technique » et « l'offre financière », ces enveloppes sont mises dans une quatrième enveloppe fermé et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres-Appel d'offre **N°82 /DEP/2025. Réalisation de 02 groupes scolaires type « D » au niveau du site des 500 logements en location en vente à AGHRIB commune d'AGHRIB, wilaya de TIZI-OUZOU (cites d'habitat intégrées 2018).**

LOT N°02 ET LOT N°03

Qui sera déposé et adressé à Monsieur le Directeur des Équipements Publics de la Wilaya de Tizi-Ouzou, boulevard STITI en face de la Direction Générale de l'ENIEM **(Bureau N°41).**

La durée de préparation des offres et fixé à **quinze (15)** jours à compter de la date de la 1ère publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP, la presse ou le portail des marchés publics.

L'heure limite de dépôt des offres est fixée à dix heures trente minutes **(10h30mn).**

Si, le jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légale, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis de fera en séance publique, Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à **onze (11h00)** heure au **siège de la Direction des Équipements Publics de Tizi-Ouzou (salle de réunion).**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2516039206**

NVIDIA, Anthropic, Microsoft : c'est quoi ce nouveau deal monstrueux dans l'IA ?

C'est un nouvel accord tout bonnement astronomique dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), et il inclut trois acteurs majeurs : Anthropic, NVIDIA et Microsoft. Visiblement, les craintes sur une bulle spéculative sans précédent passent au second plan...



Ces derniers mois, les créateurs de grands modèles de langage ont signé des contrats hallucinants avec les géants du cloud et des puces, à l'instar d'OpenAI et NVIDIA, Broadcom ou encore ARM. Mais Anthropic, l'éditeur de Claude, n'est visiblement pas en reste. La start-up cherche actuellement à sécuriser de nouveaux fonds pour porter sa valorisation à 350 milliards de dollars, et ce nouveau partenariat s'inscrit justement dans cette démarche.

Un accord circulaire inédit

Elle s'engage ainsi à acheter pour 30 milliards de dollars de puissance de calcul chez Azure, accédant à des centres de données, eux-mêmes bardés de puces NVIDIA. De quoi diversifier sa chaîne d'approvisionnement, qui repose principalement sur Amazon et Google.

Dans le même temps, NVIDIA et Microsoft vont respectivement injecter 10 milliards et 5 milliards de dollars dans Anthropic. Concrètement, les deux géants deviennent aussi des actionnaires clés, un mouvement très typique de l'écosystème IA dans lequel clients et investisseurs ne sont bien souvent qu'une seule et même casquette.

Mais ce n'est pas tout. NVIDIA et Anthropic officialisent un partenariat technologique « profond », afin d'optimiser les futurs modèles Claude sur des plateformes ultrapuissantes comme Grace Blackwell. Enfin, la jeune pousse décroche une option auprès de Microsoft pour réserver jusqu'à 1 gigawatt supplémentaire de capacité de calcul Azure.

Un chiffre qui représente l'équivalent de plusieurs méga-data centers, pour un coût estimé à près de 50 milliards de dollars par gigawatt.

De quoi alimenter les craintes des anal

Cet accord circulaire est quasiment inédit dans l'IA. « Nous allons être de plus en plus clients les uns des autres », assure Satya Nadella, le patron de Microsoft, pour justifier ce contrat hors normes. Dans le même temps, il rappelle que son entente avec OpenAI tient toujours, le géant de Redmond détenant désormais 27 % dans le créateur de ChatGPT.

Cette annonce tombe à un moment charnière pour l'IA. De plus en plus d'analystes alertent sur l'explosion prochaine d'une bulle spéculative, qui pourrait avoir des effets dévastateurs pour l'ensemble du paysage technologique. Car si les entreprises continuent d'investir massivement, la quête de la rentabilité, elle, semble bel et bien patiner.

Gemini 3 fait-il à ce point peur à ses concurrents ? Elon Musk pressé de sortir une nouvelle version de Grok

LE CHOC Gemini 3 se fait sentir à travers la concurrence dans le secteur de l'IA. La preuve, Grok bénéficie du déploiement d'une mise à jour.

La course à l'intelligence artificielle continue de plus belle. Et si OpenAI a connu récemment un petit raté avec son dernier GPT-5, les autres entreprises elles n'ont pas raté leur dernière marche. Google a ainsi lancé en début de semaine Gemini 3, qui a tout de suite impressionné. Et juste derrière, les équipes d'Elon Musk ont tenu à répondre avec Grok 4.1.



Grok 4.1 lancé juste après Gemini 3

Elon Musk avait prévu, cet été, de sortir une version Grok 5 en fin d'année. Mais il semble que Gemini 3 ait changé la donne, poussant xAI a annoncé très rapidement le lancement d'une mise à jour Grok 4.1. Et c'est clairement ce qui se fait de mieux pour rivaliser avec Gemini 3.

En effet, quand on regarde le classement LMArena, l'un des meilleurs pour hiérarchiser les modèles de langage, Grok 4.1 et Grok 4.1 Thinking sont les deux modèles qui talonnent Gemini 3 Pro – celui-ci étant à cette heure numéro 1.

Une IA plus empathique ?

Ce qui est intéressant, c'est surtout là où l'IA est nettement améliorée. Car si Elon Musk vante Grok-4.1 en affirmant que « vous pourrez remarquer une nette amélioration dans la vitesse et la qualité », c'est dans la compréhension émotionnelle de son utilisateur que l'IA fait bien mieux. Les réponses du chatbot se font en effet plus humaines, avec une meilleure compréhension du ton à adopter.

Vous pourrez ainsi remarquer des petites doses d'humour ou d'empathie, tout en recevant les informations données, ce qui aura tendance sûrement pour certain à avoir l'impression de ne plus parler à un chatbot. Si vous souhaitez utiliser Grok 4.1, vous pouvez déjà le faire, que ce soit dans l'application, ou bien sur la version bureau, en cliquant sur le menu déroulant disponible sur la droite de la barre de recherche (Grok 4.1 y étant affiché comme version bêta).

On sait quand sortira la nouvelle puce surpuissante de Qualcomm et dans quel smartphone elle atterrira

QUALCOMM va très prochainement présenter sa nouvelle puce Snapdragon 8 Gen 5. Et il y a déjà un smartphone prêt à en bénéficier.

Qualcomm occupe bien l'espace ces derniers mois. Le géant avait ainsi présenté officiellement à la fin du mois de septembre dernier son monstre de puissance, la puce Snapdragon 8 Elite Gen 5. Une puce qui n'achèvera pas l'année de Qualcomm, puisque l'entreprise américaine va aussi très prochainement présenter son autre produit star : le Snapdragon 8 Gen 5.

Rendez-vous le novembre 26 pour le Snapdragon 8 Gen 5

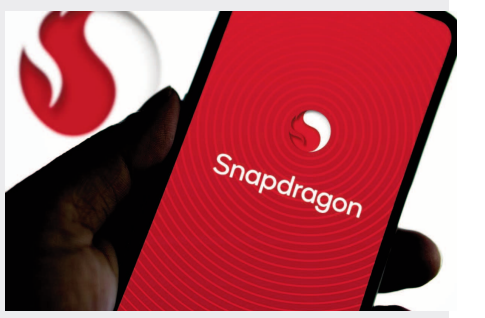
Aujourd'hui, ce n'est plus une rumeur, mais une annonce officielle. Qualcomm est en effet allé sur le grand réseau social chinois Weibo pour y produire un communiqué donnant rendez-vous pour la présentation de sa nouvelle puce, le Snapdragon 8 Gen 5.

Celle-ci va être présentée en Chine le mercredi 26 novembre. Cette puce est produite avec un procédé de gravure d'une finesse de 3 nm, avec des cœurs CPU Oryon maison, un cœur principal qui fonctionne à une fréquence de 3,8 GHz et des cœurs de performance atteignant eux 3,32 GHz.

Le OnePlus Ace 6T sera le premier à intégrer cette puce sous son capot

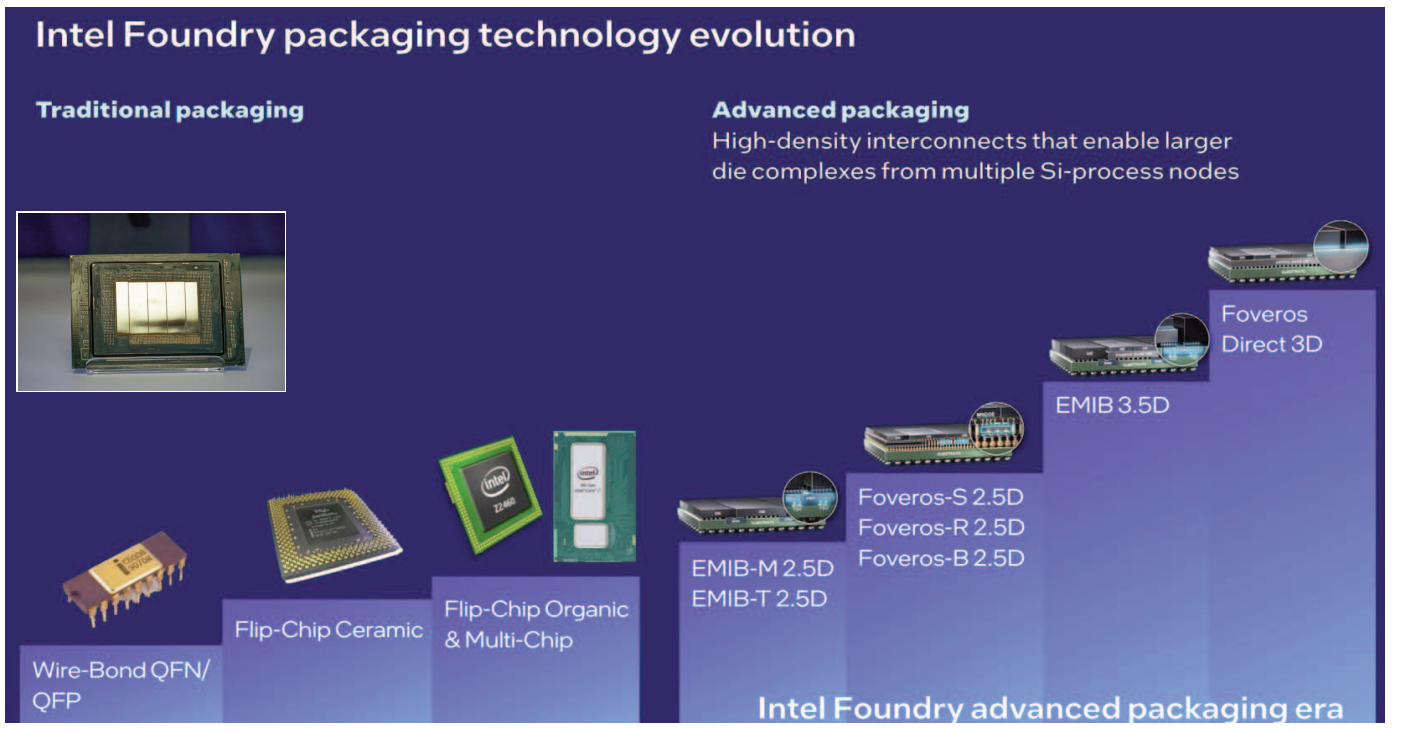
Une fois ses performances testées, la puce Snapdragon 6 Gen 5 est assez équivalente avec celle du Snapdragon 8 Elite de dernière génération. Et si l'on sait aujourd'hui quand le dernier produit de Qualcomm sera présenté au public, derrière, les constructeurs de smartphone concernés ont annoncé quels modèles allaient bénéficier de ce SoC.

Le premier sera ainsi OnePlus, avec son OnePlus Ace 6T, qui devrait être mis sur le marché très vite après la présentation, sûrement avant même la fin du mois. Le Vivo S50 Pro Mini sera le suivant à intégrer cette puce sous son capot, avec une sortie programmée pour le mois de décembre, avant que le troisième sur la liste, le Honor GT 2 smartphone, complète le podium – son lancement étant prévu pour le mois de décembre ou de janvier prochains.



Le “packaging” : l’arme secrète d’Intel pour reconquérir le marché des puces et des processeurs

Dans la course aux processeurs, il n’y a pas que la finesse de gravure qui compte ! Alors qu’Intel est vent debout pour reprendre la couronne des plus petits transistors face au Taïwanais TSMC, le géant américain met en lumière un de ces atouts peu connus : sa capacité à coller les puces ensemble.



Alors que se dévoile la toute nouvelle génération de puces mobiles Panther Lake, la division de fabrication de puces Intel Foundry Service (IFS) est plus que jamais sous le feu des projecteurs. Littéralement sous le feu : lors des derniers résultats financiers, c’est encore et toujours ses usines réunies sous le pavillon IFS qui perdent de l’argent.

Après les dizaines de milliards de dollars investis dans l’appareil de production, toute l’industrie attend de pouvoir juger sur pièce sa finesse (ou node) de gravure Intel 18A. C’est sur ce node que s’appuie en partie sa nouvelle puce Panther Lake dont nous vous avons présenté les détails. Intel 18A et son successeur, Intel 14A, portent en eux une grande partie des espoirs d’Intel dans la recherche de rentabilité de ses usines.

Une partie des espoirs ? Oui, car Intel Foundry Service ne fait pas que produire des puces de silicium : c’est aussi un champion de l’assemblage des puces. Cette opération, qui est appelée dans le jargon « packaging » – qui n’a rien à voir avec la conception d’emballages alimentaires ! – est peut-être moins emblématique et connue que la gravure des circuits. Mais elle de plus en plus critique… Et de plus en plus rémunératrice.

Un marché en très forte progression

Avant de vous détailler les enjeux de l’empilage de morceaux de silicium, il faut comprendre deux choses. La première est que ce marché est extrêmement porteur et rémunérateur. À mesure que les centaines de milliards du marché de l’IA financent des puces de plus en plus grosses et complexes, ce marché de 16 milliards de dollars en 2024 devrait atteindre pas moins de 56,6 milliards de dollars en 2031, selon le cabinet d’analyses Persistence Market Research. Qui n’est pas le plus optimiste, puisque le cabinet Precedence Research, qui engloble il est vrai encore plus d’acteurs, le chiffre à 99,07 milliards pour 2031 et pas moins de 132,95 milliards en 2035 !

Une croissance de quasiment 20% par an qui attise les convoitises d’une industrie en plein boom.

Le mois dernier, un des gros acteurs du segment, l’américain Amkor, investissait 7 milliards de dollars dans une nouvelle usine de packaging dans l’État américain d’Arizona.

Cette énorme croissance n’est pas passée sous les radars d’Intel qui y voit une opportunité non seulement de gagner gros, mais aussi et surtout de tirer parti d’un outil industriel – ses usines – qui est sous-utilisé dans certains domaines. En clair : le développement de ce marché est, après la gravure en elle-même, l’autre levier qui permettrait à sa filiale IFS de gagner (enfin) de l’argent.

Avant de voir pourquoi Intel a de bonnes raisons d’y croire, il faut nous pencher un peu sur les fondamentaux du packaging. Et en premier lieu sur les raisons qui forcent l’industrie à avoir recours à ces différentes techniques.

L’industrie condamnée à empiler du silicium

Entre les gros volumes de puces grand public et la course à la puissance du monde l’IA, le monde des semiconducteurs est pleine frénésie de production de puces. Mais si les processeurs de nos smartphones et tablettes continuent d’être produits d’un seul bloc – on parle de design monolithique – il en va tout autrement pour le reste du monde.

Qu’il s’agisse de PC portables, de PC desktops mais aussi et surtout de centre de données ou de supercalculateurs, l’assemblage est devenu quasi obligatoire. Mais pour des raisons différentes.

Dans le cas des puces grand public, il s’agit avant tout d’une question coûts qui se comprend aisément quand on connaît une contrainte fondamentale de la production des semiconducteurs : plus la taille d’un bout de puce est petite, plus les rendements sont bons. Et à contrario, plus les morceaux de silicium ont une grande surface, plus les rendements baissent. À cela s’ajoute le fait que certains éléments de la puce, comme les entrées/sorties, n’ont pas besoin d’être gravés aussi finement que les éléments de calcul (CPU, GPU). Faisant là encore baisser la facture.

De plus, en concevant des designs modulaires, les concepteurs de processeurs peuvent créer des gammes sans avoir à créer un design de puce différent à chaque fois. Ainsi, en assemblant des processeurs à base de petites briques conçues en masse, les Intel et autres AMD font baisser les coûts non seulement de production, mais aussi de conception.

Pour les puces géantes des supercalculateurs et autres fermes IA, les besoins de recours au packaging sont différents. Le coût de production de ces puces à 30.000 $ pièce est un argument de moindre importance face à deux défis. Le premier est la limite de la taille maximale de production : chaque exposition ne peut « imprimer » qu’un champ de 26 mm x 33 mm.

À ces finesses de gravure, chaque exposition supplémentaire implique un risque grandissant d’erreur. Cette limite sera d’ailleurs encore plus importante avec les machines les plus avancées (dites EUV High NA pour ultraviolets extrêmes à grande valeur d’ouverture), dont la taille d’exposition maximale est divisée par deux (on parle de half-field), avec seulement 26 mm x 16, 5 mm.

Mais le vrai défi des CPU, GPU et autres accélérateurs de gros calculateurs est l’explosion de la demande de puissance. Une explosion qui pousse les concepteurs de puces à créer des monstres de centaines de milliards de transistors où tous les éléments, des briques de calcul en passant par la mémoire sont collées le plus près possible les uns des autres pour limiter les allers-retours des données.

Des déplacements de bits aussi coûteux en énergie qu’en temps de calcul – et donc très coûteux en argent. Lors de l’Intel Technology Tour 2025, le nouveau chef d’IFS, Kevin O’Buckley, soulignait que l’industrie « passe de la mentalité des systèmes dans une puce (system on a chip, puce tout-en-un) à des systèmes de puces ». Les processeurs et autres GPU sont désormais aussi complexes que des cartes mères. Et nécessitent donc le passage au jeu de brique, un domaine dans lequel Intel œuvre depuis longtemps.

Intel joue aux briques depuis longtemps

Si vous jetez un coup d’œil à notre article d’analyse de Panther Lake, la nouvelle génération de puces mobiles d’Intel, vous avez sans doute remarqué qu’il s’agit de la troisième génération de processeurs « désagrégés » – comprendre, conçus par assemblage.

Cela fait cependant bien plus longtemps qu’Intel joue au jeu de briques. Dès 2018, Intel présentait au CES un ovni couplant une partie processeur (CPU) à un GPU signé AMD (Vega 20). Appelée Kaby-Lake G, cette génération de puce faisant appel à la technologie EMIB 2.0 a été intégrée dans les mini-ordinateurs NUC d’Intel (revendu depuis à Asus). Un an après, en 2019, Intel présentait une puce encore plus exotique appelée Lakefield. Utilisant la technologie Foveros 3D, il s’agissait d’un CPU (aux performances malheureusement anémiques) sur lequel les ingénieurs d’Intel avaient littéralement empilé de la RAM afin de produire la puce la plus compacte possible pour les PC ultra portables.

De l’autre côté du spectre, Intel a présenté entre 2021 et 2023 son Ponte Vecchio, un monstre constitué de 47 tuiles totalisant pas moins de cent milliards de transistors. Et aujourd’hui, le géant des puces assemble non seulement ses puces mobiles, mais aussi ses processeurs de serveurs comme le futur Xeon Clearwater Forest (2026).

Intel n’est évidemment pas le seul à maîtriser ces différentes techniques – bouts de puces posés côte à côte ou empilés. TSMC et Samsung ont tous leurs propres recettes, mais aussi des noms moins connus du grand public, comme Amkor ou ASE, sont chacun des poids lourds de ce segment.

S’il est vrai que « Intel investit depuis plus de 57 ans dans la conception et la production de puces sur le territoire américain », comme le rappelle Kevin O’Buckley, le groupe américain n’assemblait jusqu’ici que ses propres produits. Mais fort de ses presque six décennies d’existence, Intel a quand même quelques beaux atouts dans la manche.

Des usines au secours de l’industrie

Quand bien même elles n‘intègrent pas les coûteux scanners EUV d’ASML (entre 180 et 350 millions d’euros pièce !), les usines de pointe du packaging de semiconducteurs commencent à coûter cher. Très cher : comme nous l’avons vu plus haut, le dernier site d’Amkor coûte 7 milliards de dollars. Chaque création de site est donc mûrement pensée. Or, les industries des puces, et notamment le marché de l’IA, ont une soif dévorante d’assemblage. Les capacités de packaging de TSMC et des autres sont bookées jusqu’à 18 mois à l’avance, laissant peu de place à nombre de petits acteurs pour produire rapidement des puces concurrentes.

Des arguments géographiques et géopolitiques

Alors que les groupes comme ASE ou TSMC sont essentiellement centrés sur l’Asie et à très forte dominance à Taïwan même, Intel et certains concurrents comme Amkor ont des sites dans différentes régions. Ce qui est un triple avantage.

Le premier avantage est évidemment celui de la mitigation du risque de chamboulement de la chaîne d’approvisionnement. Comme le monde entier l’a expérimenté pendant les années COVID, la mainmise de la Chine sur la production de certains équipements couplée à sa « fermeture » ont mis à mal de nombreuses industries – et causé de nombreuses pénuries.

Le second avantage, aux contours plus diffus, est géopolitique.

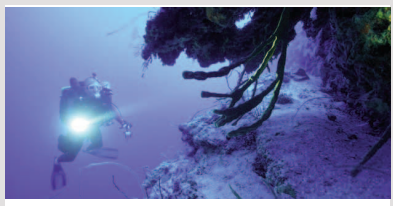
On pense surtout ici au cas de Taïwan. Champion de la production de puces avec TSMC, Taïwan est aussi le champion de l’assemblage avec ASE Group. Or, la Chine continentale qui veut mettre la main sur ce territoire se montre plus menaçante chaque année. D’opérations d’ingérence politique, la Chine est passée depuis plus de quatre ans à une montée en puissance militaire, mettant en œuvre des opérations d’encerclement, investissant dans les barges de débarquement et autres simulations d’invasion.

Les paresseux défèquent seulement une fois par semaine !



L'UN des plus grands mystères de la forêt tropicale est l'habitude de déféquer chez les paresseux. En effet, ces mammifères vivent dans les arbres et ne descendent qu'une fois par semaine et ce pour faire leurs besoins.
Les paresseux descendent rarement des arbres, parce que c'est un endroit sûr qui leur permet de se protéger des prédateurs. De plus, ces animaux et comme leur nom l'indique, consomment très peu de nourriture et d'énergie, ils se déplacent si rarement que les champignons et les algues poussent sur leur fourrure. C'est pour cela qu'ils n'ont besoin de déféquer qu'une fois par semaine. Mais pourquoi le faire au sol ?
Les feuilles des arbres que les paresseux mangent ne contiennent pas beaucoup de calories et de nutritions. Quand les paresseux défèquent au sol, les papillons profitent de l'occasion pour pondre leurs œufs dans les crottes, cela et aussi profitable pour les paresseux vu que les papillons alimentent en quelque sorte les algues dans leur fourrure, ce qui permettra à ces mammifères de compléter leur alimentation.

On a seulement exploré 5% des océans !



L'OCÉAN est si immense que nous avons à peine effleuré sa surface quand il s'agit de l'exploration.
En effet, l'océan représente 70% de notre planète et nous n'avons exploré que 5%, donc 65% de la terre n'ont pas été explorés jusqu'à aujourd'hui et cela veut dire que les cartes topographiques de Mars, de la Lune et de Vénus sont plus avancées que celle de la terre.
La raison pour laquelle nous avons vu si peu de nos océans est l'extrême difficulté de s'y rendre.
Dans l'océan profond il est presque impossible de survivre sans équipement spécialisé conçu pour résister à des différences de pression et de température démesurées.

Hippopotomonstrosesquippedaliophobie est la peur des mots longs !

IL Y A BEAUCOUP de phobies intéressantes mais aussi bizarres.
Comme par exemple la Dendrophobie qui est la peur des arbres ou la blennophobie qui est la peur de la boue, la néophobie qui est la crainte exagérée de tout ce qui est nouveau ou inconnu. Il y a aussi la phobie des mots trop longs qui a, parmi toutes les phobies, le nom le plus cruel et le plus ironique : Hippopotomonstrosesquippedaliophobie.

LE SAVIEZ VOUS

Etats-Unis : Qu'est-ce que le X-59, l'avion supersonique développé par la Nasa présenté comme ultrasilencieux ?



• innovation•
Lockheed Martin et la Nasa ont réussi le premier vol du X-59, un projet d'avion commercial hypersonique, dont le bruit au franchissement du mur du son serait réduit à celui « d'une portière qui claque »



Un peu plus de vingt ans après l'arrêt des vols du Concorde, les projets d'avions commerciaux supersoniques pointent à nouveau le bout de leur nez. Lockheed-Martin, en partenariat avec la Nasa, a réalisé le premier vol de son avion expérimental X-59 QueSST (Quiet SuperSonic Technology) le 28 octobre dernier. Le X-59 a décollé des installations Skunk Works, sur le site de l'US Air Force Plant 42 à Palmdale, en Californie, avant d'atterrir près du Centre de recherche en vol Armstrong de la NASA à Edwards.
Ce programme ambitionne de faire passer la vitesse supersonique (Mach 1 soit environ 1.200 km/heure) à cet avion sans générer de « bang » caractéristique d'un avion qui franchit le mur du son. Un bruit qui peut atteindre jusquà 110 dB, incompatible avec le survol de zones habitées.
Un nez qui représente un tiers de l'appareil
Comparable au bruit d'une explosion ou du tonnerre, le bang supersonique est à ce jour l'un des principaux obstacles au vol commercial supersonique au-dessus des terres. Il est provoqué par les ondes de choc qui s'accumulent sur le nez et les ailes et qui, lorsque l'avion atteint environ 1.200 km/heure, sont violemment propulsées vers le sol.
« Lorsqu'un bateau va vite, une vague d'étrave se forme à l'avant, et une autre vague à l'arrière, explique à 20 Minutes Bertrand Vilmer, ingénieur en aéronautique et ex-pilote d'essai expérimental. En l'air, c'est un peu la même chose. L'idée avec le X-59, c'est donc d'aller vite en ne formant qu'une petite vague d'étrave, et surtout que la vague à l'arrière ne s'additionne pas avec celle de l'avant. Pour cela, les concepteurs comptent beaucoup sur les effets de forme. »
Grâce à son fuselage effilé, dominé par un nez très long, le X-59 pourrait en quelque sorte étaler ces ondes, ce qui permettrait de réduire ce son à quelque 75 dB, soit l'équivalent « du bruit d'une portière qui claque », indique Lockheed Martin. Autre particularité : en raison de la longueur du nez, qui représente un tiers de l'appareil, le cockpit est dépourvu de vision frontale directe. Le pilote voit ainsi son environnement restitué sur écran à l'aide de caméras haute définition.
« Si l'objectif est de réaliser, pour démarrer, des vols commerciaux supersoniques sur le marché intérieur des Etats-Unis, il est probable que la première réticence de la Federal Aviation Administration (FAA) portera en effet sur ces questions de bruit supersonique, il est donc normal qu'ils cherchent à résoudre ce problème en premier lieu » analyse Bertrand Vilmer. Mais attention, ajoute-t-il, « ce n'est pour l'instant qu'un prototype ».
« Avec un prototype, vous faites un peu ce que vous voulez, mais la forme de l'avion sera-t-elle compatible avec un avion de ligne, qui doit donc emporter des passagers ? Et il faudra certifier l'appareil, c'est tout à fait différent de la phase d'expérimentation ».

Le moteur, « point critique d'un avion supersonique »

Par ailleurs, « de multiples problématiques se posent », enchaîne l'expert, « à commencer par le moteur, qui est le point critique d'un avion supersonique ». Il glisse au passage que « les défaillances du moteur Olympus anglais ont davantage été à l'origine de l'arrêt du Concorde que la problématique du bruit de son vol supersonique, qui s'effectuait essentiellement au-dessus de l'Atlantique et à haute altitude [le Concorde évoluait à Mach 2, entre 16.000 et 18.000 mètres] ».
Le premier vol du X-59 de Lockheed Martin, développé avec la Nasa, a eu lieu le 28 octobre 2025. Grâce à son fuselage effilé dominé par un nez très long, le X-59 permettrait une meilleure propagation des ondes de choc, ce qui atténuerait fortement le bruit au-delà du mur du son, qui reste une contrainte pour les vols au-dessus des zones habitées.
L'expert aéronautique Bertrand Vilmer prévient que ce n'est pour l'instant « qu'un prototype » et que de nombreuses problématiques doivent être résolues avant d'envisager d'en faire un véritable avion commercial.Plus de vingt ans après l'arrêt du Concorde, la question des vols commerciaux supersoniques se pose à nouveau aux Etats-Unis, où Donald Trump demande à lever leur interdiction au-dessus du territoire américain, pour favoriser les projets en cours.

« Le bruit du Concorde posait surtout problème à son décollage, en raison de la postcombustion des moteurs, et à son atterrissage, explique Bertrand Vilmer. Quel bruit fera cet avion durant ces deux phases critiques ? Sera-t-il compatible avec les normes sonores des aéroports ? Aura-t-il besoin de longueur de piste particulière ? On n'en sait rien pour le moment. »
Le premier vol du X-59 n'a pas encore permis d'aborder ces problématiques puisqu'il s'agissait d'une première phase d'essais, pour évaluer plusieurs systèmes critiques comme la stabilisation, l'instrumentation, le pilote automatique, les systèmes de contrôle et les données de vol.
Le prototype a volé pendant une heure à une vitesse d'environ 386 km/h à une altitude d'environ 3.658 mètres, alors qu'il doit dépasser les 16.000 mètres en vol de croisière. « Lors des vols d'essai suivants, le X-59 montera en altitude et augmentera sa vitesse, jusqu'à dépasser celle du son » annonce la Nasa.

Vers une levée de l'interdiction de survol des Etats-Unis par des vols supersoniques ?

Cette expérimentation intervient alors que se pose, aux Etats-Unis, la question de relancer des vols commerciaux supersoniques, 22 ans après l'arrêt du Concorde qui pouvait relier Paris à New York en 3h30. Et pour cela, Donald Trump a signé le 6 juin dernier un décret ordonnant à la FAA de lever l'interdiction des vols supersoniques au-dessus du territoire américain - en vigueur depuis plus de cinquante ans - dans un délai de 180 jours, pour les appareils ne produisant pas de bang perceptible.
La FAA doit par ailleurs publier une règle finale de certification du bruit des avions pour ce type d'opérations dans un délai de deux ans.
Le président américain souhaite ainsi revenir sur « des décennies de réglementations étouffantes [qui] ont freiné les progrès » en matière de vols supersoniques. Et faire avancer des projets comme celui de Boom Supersonic, qui a fait voler un démonstrateur, XB-1, en début d'année. Celui-ci doit prochainement faire place à l'Overture, un avion destiné à transporter d'ici à 2029 entre 64 et 80 passagers à une vitesse maximale de Mach 1.7 - soit deux fois la vitesse actuelle des avions commerciaux – , sur plus de 600 liaisons dans le monde.
Son rayon d'action maximum devrait être de 7.867 kilomètres, et il devrait pouvoir rallier Miami à Londres en moins de cinq heures (environ 8h30 actuellement).

La folle utopie d'Arcosanti, un rêve d'architecte en plein désert qui inspire les urbanistes



Dans les années 1970, l'architecte italo-américain Paolo Soleri imagine la ville d'Arcosanti (Arizona, États-Unis) pour donner corps à son concept "d'arcologie", fusionnant l'architecture et l'écologie. Une utopie riche d'enseignements sur la vie dans le désert.

Nous sommes à environ 110 kilomètres de Phoenix, la capitale de l'Arizona. D'étranges structures en demi-cercles émergent du sable, tels des vaisseaux spatiaux abandonnés là par leurs passagers. Un touriste égaré s'attendrait à voir débarquer des acteurs munis de sabres lasers, ou un réalisateur ayant choisi ce décor pour tourner son film de science-fiction.

En réalité, les habitants d'ici n'ont rien à voir avec l'industrie du cinéma. La plupart sont agriculteurs ou artisans, travaillant la terre, le bronze ou la céramique. Bienvenue à Arcosanti, une ville-utopie qui semble avoir poussé tel un cactus sur le sol aride du désert de Sonora. Et pour cause : son architecte, l'Italo-américain Paolo Soleri, l'a façonnée à partir de boue, ou plus exactement de limon.

Leilani Marie Labong, une journaliste basée à San Francisco, s'y est rendue pour Bloomberg (23 octobre 2025). D'après notre consœur, cette cité n'a peut-être pas connu le succès escompté – conçue pour 5 000 âmes, elle n'en compte aujourd'hui que 38 –, mais elle n'en reste pas moins une illustration précieuse des tentatives humaines pour vivre en communauté malgré la chaleur extrême.

Canaliser l'ombre en été, absorber la chaleur en hiver

Dômes, arches, absides… La forme géométrique de prédilection semble être le cercle, présent sous toutes ses déclinaisons.

Mais le véritable point commun de ces structures réside dans leur orientation : à l'image des habitations troglodytes du peuple amérindien Pueblo, l'architecture "passive" du site canalise ainsi l'ombre en été et absorbe la chaleur du soleil en hiver, décrit la reporter.

Arcosanti correspond à la matérialisation, dans le monde réel, d'un concept appelé "arcologie" – des communautés compactes et autosuffisantes alliant architecture et écologie, présentées par Paolo Soleri dans son ouvrage "La Ville à l'image de l'Homme" (version française parue aux éditions Parenthèses, 1992).

Ce prototype urbain illustre ainsi comment les "principes fondamentaux" de l'arcologie peuvent s'appliquer dans le désert. À savoir : des systèmes intégrés pour l'alimentation, l'énergie et l'eau ; la "frugalité élégante", c'est-à-dire faire plus avec moins, à l'instar de la sobriété heureuse chère à Pierre Rabhi ; et surtout la "densité limitée".

Les huit hectares "praticables" d'Arcosanti sont ainsi entourés de 1 600 hectares de désert protégé. "Dans le désert, si l'on s'étend trop, on ne fait que paver, installer des canalisations et pomper toujours plus loin ; ce n'est pas durable", explique en effet Emily Yetman, directrice exécutive de l'association Living Streets Alliance, spécialisée dans la mobilité piétonne à Tucson, citée par Bloomberg :

L'étalement urbain consomme des terres et de l'eau sans rien donner en retour. C'est l'inverse de ce qui fonctionne pour un lieu comme celui-ci.

Si des accusations d'inceste ont terni l'image de l'architecte après sa mort en 2013, le modèle qu'il a élaboré lui a néanmoins survécu. Les habitants d'Arcosanti continuent d'entretenir les structures existantes et, très progressivement, en construisent de nouvelles, en contrepartie de "modestes allocations" versées par une fondation à but non lucratif, ainsi que d'un hébergement et des repas.

Malgré sa "dépendance" aux allées et venues des bénévoles et des résidents, sans parler de ses difficultés financières "chroniques", la ville a su maintenir son autosuffisance grâce à un petit verger, à des potagers et à un champ de maïs – même si la plupart des habitants se rendent encore en voiture jusqu'à la vallée voisine de Prescott pour faire leurs courses, nuance la journaliste.

Les héritiers d'Arcosanti dans le monde

Le mythe d'Arcosanti "résonne" en tout cas aujourd'hui à travers des projets architecturaux du monde entier, depuis le quartier piétonnier de "Culdesac" situé dans la ville voisine de Tempe jusqu'aux vastes programmes urbains développés au Moyen-Orient, lesquels empruntent souvent à des techniques ancestrales de refroidissement.

Ainsi, The Line, la ville phare (mais contestée) du projet Neom en Arabie saoudite, prévoit par exemple des murs en forme de canyons – plus hauts que l'Empire State Building (381 m) – pour rafraîchir les rues, tandis que Masdar City, inaugurée en 2007 par les Émirats arabes unis, s'inspire respectivement des "moucharabiehs" et du "barjeel" pour filtrer le soleil et canaliser la brise jusqu'au niveau de la rue.

Voici pourquoi les tempêtes tropicales lentes sont particulièrement dangereuses

À L'HEURE où nous écrivons ces lignes, la tempête tropicale Melissa menace de se transformer en ouragan et progresse – très lentement – vers la Jamaïque. Particulièrement dangereuses, les tempêtes à faible vitesse de déplacement telles que celles-ci pourraient se multiplier à l'avenir. 5 kilomètres par heure : c'est la vitesse à laquelle la tempête tropicale Melissa se déplace en mer des Caraïbes. Pour certains météorologues, celle-ci s'annonce comme "la plus dévastatrice de la saison", menaçant de se transformer en ouragan à l'approche de la Jamaïque après avoir arrosé l'île d'Hispaniola, berceau d'Haïti et de la République dominicaine (MétéoMédia, 23 octobre 2025). Cela signifie qu'en se déplaçant à pied, il est théoriquement possible de la dépasser. Pourtant, ce type de tempête s'avère d'autant plus dangereux, pointent nos confrères de CNN (23 octobre).

En effet, la vitesse de déplacement et la destination d'un ouragan sont sous l'influence "d'autres systèmes météorologiques" tels qu'un front froid ou une baisse du courant-jet. Lorsque ces influences sont très faibles, voire absentes, une tempête peut "errer" pendant des jours, déversant alors des pluies torrentielles sur son passage.

Risque d'intensification accru

Conjuguée à des vents faibles en altitude, cette progression lente peut "favoriser l'intensification" d'une tempête comme Melissa en un "ouragan majeur" de catégorie 3 ou plus, note le média américain. Actuellement, la mer des Caraïbes possède des eaux parmi les plus chaudes de l'océan Atlantique, et la tempête pourrait donc se nourrir de cette énergie.

L'activité orageuse dans les Caraïbes a été faible jusqu'à présent en 2025, en raison de forts vents en altitude qui ont empêché les tempêtes de s'intensifier, explique Kerry Emanuel, météorologue spécialiste des cyclones tropicaux au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Désormais, il juge l'intensité potentielle "assez élevée", comparée à la moyenne 1979-2023 pour cette période de l'année.

L'ouragan Harvey de 2017 est un exemple dévastateur de tempête lente : il a produit 1,53 m de pluie dans le sud-est du Texas, soit le cumul de précipitations le plus élevé jamais enregistré pour un cyclone tropical aux États-Unis.

Une conséquence du changement climatique ?

Dans une étude contestée, James Kossin, ex-chercheur à l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) et enseignant à l'université du Wisconsin, avait décrit un "ralentissement global" de la vitesse de progression des cyclones tropicaux (Nature, juin 2018).

En cause : des changements au niveau de la circulation atmosphérique en altitude, "conformes" selon lui aux prévisions de réchauffement climatique.

Cependant, le ralentissement de la vitesse de déplacement des tempêtes n'a "pas encore été lié de manière certaine" au changement climatique d'origine humaine, nuance Kieran Bhatia, météorologue de la société de gestion des risques et de réassurance Guy Carpenter.

Le dernier rapport majeur du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a ainsi constaté une tendance qui ne s'explique "pas uniquement" par la variabilité naturelle, avec un niveau de confiance "moyen", précise-t-il.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICSIN SALAH
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE :422024000053236

AVISD'INFRUCTUOSITE

PARUS DANS LE JOURNAL (Al Hayat) en date du 30/10/2025 et LE JOURNAL (Le jeune Indépendant) en date du 30/10/2025

Conformément aux dispositions des articles 40,73, 82 et 161 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015. portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des équipements publics wilaya In Salah, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales N° 23/2025; paru dans le **JOURNAL (Al Hayat) en date du 30/10/2025 et LE** JOURNAL (Le jeune Indépendant) en date du 30/10/2025 relatif au projet: **REALISATION D'UN SIEGE DE DIRECTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVIE BUDGETAIRES AVEC UN LOGEMENT D'ASTREINTE A IN SALAH** qu' après évaluation des offres déclaration Avis d'anfractuosité, comme suit :

projet	site	motifs
DIRECTION DE REALISATION D'UN SIEGE DE PROGRAMMATION ET DE SUIVIE BUDGETAIRES AVEC UN LOGEMENT D'ASTREINTE A IN SALAH - TRANCHE FERME : REALISATION UN BLOC ADMINISTRATIIF + AMENAGEMENT EXTERIEUR - TRANCHE CONDITIONNELLE : REALISATION UN LOGEMENT D'ASTREINTE (f4)	wilaya in Salah	INFRUCTUEUX Soumissionnaires non qualifiée

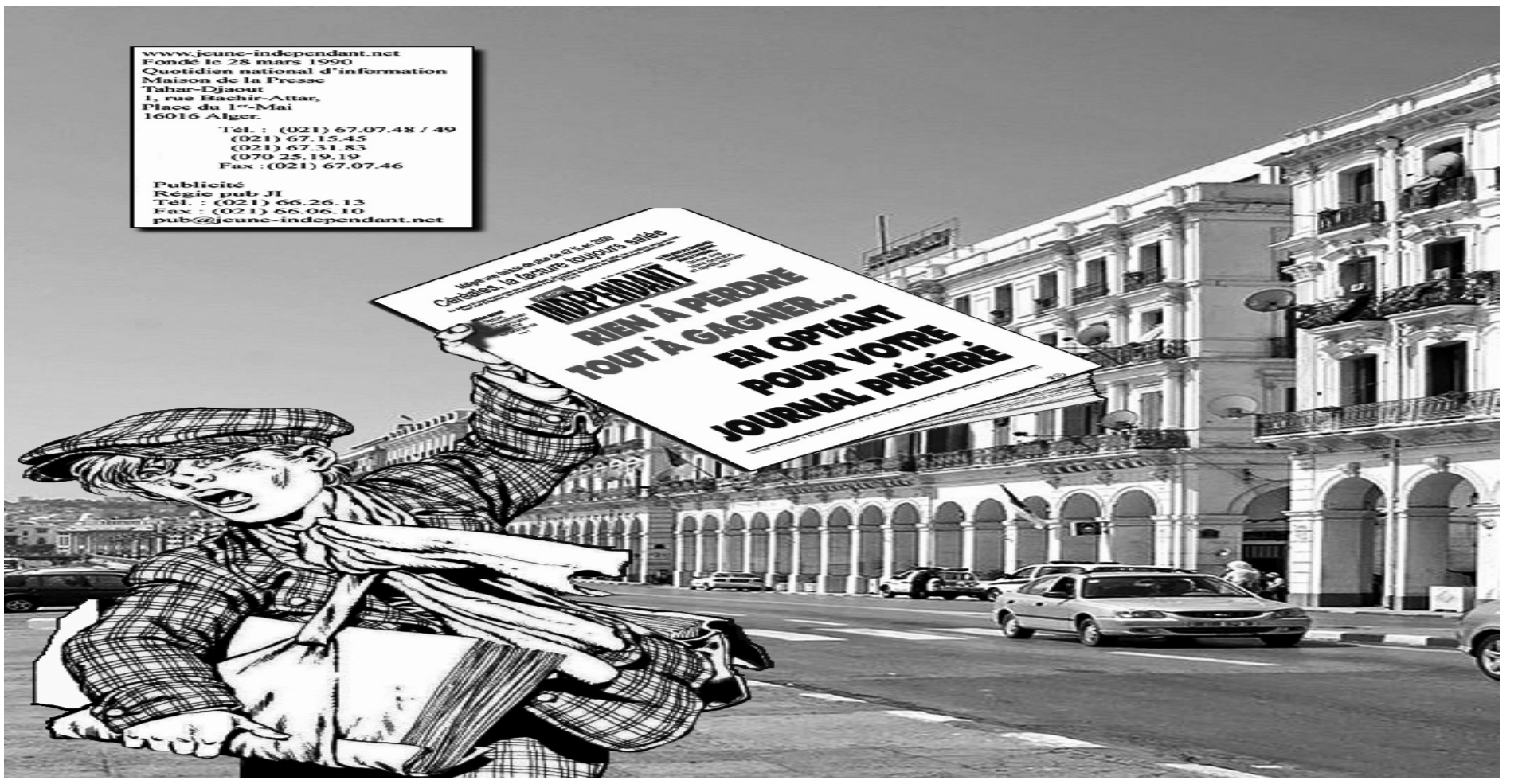
Les autres soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent a se rapprocher auprès des services de direction des équipements publics wilaya in Salah, dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux pour prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres.

La commission des marchés publicsdu wilaya , est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être dans un délais dedix (10) jours à compter de la première parution du présent avis au BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2530006941**

Appartement A vendre

Vente Appartement F3 · Ruisseau-Alger, en face Tramway et le métro.
(Les Fusillés), à coté de les moyens de transports.
Téléphone :
0772.39.99.06
0542.57.58.11



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Cervicalgie

La cervicalgie (ou douleurs cervicales) concerne environ les deux tiers des Français. Ce sont des douleurs vives localisées au niveau du cou. Elles disparaissent généralement au bout de quelques jours ou semaines.

BIEN-ÊTRE

Cervicalgie, définition et classification

La région cervicale est sollicitée en permanence pour assurer le maintien de la tête, mais elle subit également une adaptation perpétuelle par rapport au tronc afin d'orienter le regard dans la bonne direction.
Le cou est composé de 7 vertèbres cervicales reliant la tête au thorax. Des disques cartilagineux se trouvent entre chacune d'entre elles. Elles sont reliées par des ligaments et des tendons. Des muscles permettent le maintien de la posture et la réalisation de mouvements.
Ainsi, les douleurs cervicales peuvent toucher les tendons, les ligaments, les muscles ou les disques vertébraux.

Les trois grands types de cervicalgie

Les cervicalgies communes
Les douleurs cervicales dites « communes » sont également qualifiées de « non spécifiques ». Leur fréquence dans la population est estimée à 12 personnes sur 1000 par an.
2/3 des gens sont concernés au moins une fois dans leur vie par un épisode douloureux se manifestant en l'absence de maladie ou de contexte traumatique et entraînant une raideur locale.
Divers facteurs comme l'anxiété, l'arthrose, une mauvaise position ou encore l'activité professionnelle ou sportive peuvent en être responsables. On distingue au sein de ce type de cervicalgie, 3 cas de figure :
Les cervicalgies du jeune qui sont provoquées par une mauvaise position, notamment en flexion de façon prolongée pendant le travail ou les loisirs. Elles se traduisent par des douleurs à l'arrière du cou irradiant jusqu'au milieu du dos et des épaules, sans pour autant bloquer le cou ;
Celles du sujet âgé sont localisées plus bas et souvent liées à l'arthrose cervicale. La mobilité du cou est diminuée et fréquemment douloureuse ;
Le torticolis se traduit par la contracture d'un ou plusieurs muscles cervicaux. Il survient généralement durant la nuit et brutalement, suite par exemple, à un mouvement brusque ou une mauvaise position prise en dormant. La douleur est vive avec une attitude anormale de la tête et du cou comme bloqués en flexion et rotation.

Les cervicalgies traumatiques

Les cervicalgies causées par un traumatisme cervical sont majoritairement du fait du fameux « coup du lapin » résultant d'une flexion rapide et brutale du cou aussitôt suivi d'une extension. Ce type de traumatisme survient suite à un choc dans un véhicule ou un plongeon par exemple. De manière générale, les traumatismes affectant le rachis cervical sont tous susceptibles de provoquer des cervicalgies aiguës.

Les cervicalgies symptomatiques

Enfin, les cervicalgies symptomatiques évoquent une douleur liée à une pathologie sous-jacente. Par exemple, la névralgie d'Arnold est caractérisée par une douleur unilatérale de partie haute du cou et irradiant vers la partie inférieure et postérieure du crâne. Elle est engendrée par un conflit entre les 2 premières vertèbres cervicales, souvent en lien avec l'arthrose.
La douleur est décrite comme une décharge électrique ou une sensation de brûlure se déclenchant le plus souvent lors d'une extension ou d'une rotation de la tête.

Symptômes d'une cervicalgie aiguë

La cervicalgie aiguë est une douleur au niveau du cou induisant une gêne lors des mouvements et irradiant jusqu'aux épaules. En plus de la douleur, d'autres symptômes peuvent se manifester comme des maux de tête, des vertiges et une augmentation de la fatigue.
A la suite d'un traumatisme, par exemple le coup du lapin ou une chute, la douleur cervicale peut être associée à des troubles auditifs, visuels, du sommeil ou émotionnels.
Lorsque les douleurs s'étendent et irradient dans un bras, on parle alors de névralgies cervico-brachiales. La douleur est, en général, vive, présente d'un seul côté du cou et irradiant vers l'épaule et le bras du même côté. Les circonstances de sa survenue varient : après une cervicalgie ou après un accident ou un effort. Cette affection correspond à l'irritation d'une racine nerveuse, généralement provoquée par une excroissance osseuse en lien avec l'arthrose ou parfois à une hernie discale.

Cervicalgies chronique et arrêts de travail

Les cervicalgies communes guérissent généralement en quelques jours, celles faisant suite à un traumatisme bénin prennent un peu plus de temps. Cependant, les récidives restent possibles. Il peut alors être utile de rechercher l'historique d'une éventuelle mauvaise posture.
Lorsque les douleurs cervicales persistent plus de 6 mois, on parle alors de cervicalgies chroniques. Généralement, c'est l'arthrose qui en est la cause.
Parfois, la guérison des cervicalgies traîne à cause de l'activité professionnelle exercée. En effet, 10% des salariés seraient concernés, particulièrement ceux travaillant sur un écran d'ordinateur. D'autres fois, ce sont certains facteurs psychologiques qui sont en cause (tensions professionnelles ou familiales, inquiétudes, etc.).
Un arrêt de travail de 3 à 15 jours en moyenne peut compléter la prise en charge dans certaines situations.
La décision de mettre un patient au repos est prise selon plusieurs critères :
La nature du travail, en particulier, lorsque l'activité professionnelle exercée est physique (mouvements répétés de flexion-extension du cou, port de charges lourdes, etc.) ;
L'âge et la forme physique du patient ;
L'intensité des douleurs et leurs réponses au traitement ;
Les conditions de transport et leurs durées.
Lorsque le patient exerce une activité sédentaire, une adaptation ergonomique du poste de travail peut être envisagée.

Diagnostic et traitement des cervicalgies

Le diagnostic des cervicalgies aiguës repose essentiellement sur l'examen clinique du médecin traitant. Des examens complémentaires peuvent cependant être utiles dans certains cas, notamment en cas de récidive, de résistance au traitement ou suite à un traumatisme.

Différents paramètres sont analysés pour établir le diagnostic

Les circonstances de survenue de la cervicalgie ;
Le trajet de la douleur ;
L'intensité des douleurs et l'efficacité des traitements antalgiques (AINS, paracétamol ou aspirine) ;
Les muscles impliqués ;
Le degré d'atteinte de la mobilité ;
La gêne professionnelle ;
Les symptômes associés.
Généralement, les éléments précédents suffisent à diagnostiquer une cervicalgie aiguë. En revanche, dans un contexte de traumatisme, un bilan radiologique complémentaire afin de vérifier l'absence de fractures ou de lésions peut être prescrit.

Un bilan radiologique peut également être demandé lorsque la douleur et la raideur sont intenses ou dans un second temps si le médecin constate une aggravation clinique ou une résistance au traitement prescrit.

Comment traiter et soulager les douleurs cervicales ?

Pour soulager les douleurs liées à une cervicalgie aiguë, le médecin prescrit des antalgiques (médicaments permettant de lutter contre la douleur) : paracétamol ou AINS (Anti-inflammatoires non stéroïdien).
Si le patient n'est pas soulagé, une association paracétamol-codéine, du tramadol ou une association tramadol-paracétamol peut être justifiée en cas de douleurs intenses. Des médicaments myorelaxants peuvent être prescrits pour soulager les contractures musculaires douloureuses.

Lorsque les douleurs sont intenses, un collier cervical en mousse peut être utile en début de cervicalgie.
Enfin, il est parfois nécessaire d'avoir recours à des séances de kinésithérapie, au cours desquelles plusieurs techniques peuvent être utilisées : l'électrothérapie (utilisation des ultrasons et des infrarouges), les tractions vertébrales, les techniques de mobilisations (actives ou passives), les techniques de contracté-relaché, le massage ou certaines manipulations des vertèbres cervicales (contre-indiquées dans les 6 semaines suivant un traumatisme).

Quelques bons réflexes à adopter pour soulager les douleurs du cou

Au-delà des traitements, quelques réflexes peuvent être bénéfiques à adopter pour réduire la douleur en cas de cervicalgie comme vérifier l'état de sa literie, continuer ses activité en les adaptant, prendre un antalgique (paracétamol ou AINS) dès le début des douleurs mais aussi, penser à se détendre, car le stress est un des facteurs aggravants.

Il est aussi possible de prévenir les douleurs cervicales par quelques modifications simples de ses habitudes.

Ainsi, il est conseillé d'entretenir sa musculature cervicale par de petits exercices appris avec le kinésithérapeute et réalisés 2 à 3 fois par semaine. Il est également préférable d'avoir une literie adaptée et de faire régulièrement des pauses en cas de position figée prolongée.
Enfin, il faut toujours adapter sa position à l'activité exercée. Par exemple, devant un écran, la posture adéquate est :
Les pieds posés au sol ou sur un repose-pieds ;
L'angle du coude droit ou un peu plus grand ;
Les avant-bras proches du corps ;
La main dans le prolongement des avant-bras ;
Le dos droit ou légèrement en arrière et reposant sur le dossier.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE LA WILAYA DE SETIF

وزارة السكن العمران والمدينة والتهيئة العمرانية

ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية سطيف

N.I.F: 099819008245221

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 22 / DMO / 2025

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Sétif lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour; **La Réalisation Des Travaux Réfection de logements à travers les Cités de la wilaya Reparties Sur (03) Lots Comme Suit :**

LOT (01)	▪ **300/500** logements publics locatifs (LPL) **à AIN OULMENE (w-Sétif)** Bâtiments ; **1+2+11+12+16+17** ▪ **100/1500** logements publics locatifs (LPL) **à AIN OULMENE (w-Sétif)** Logement n° **41** **Lot ; travaux de démolition, construction et crépissage, revêtement et divers et peinture**
LOT (02)	▪ **1500** logements publics locatifs (RPHP) **à AIN ARNET (w-Sétif)** Bâtiments**; B11–B12–C03–E01–E02–E07–E15–H10–I04–G01–G02–J02–J06–J07–J08–**J10 ▪ **40/2000** logements publics locatifs (RPHP) **à GUELLAL (w-Sétif)** Bâtiments ; : **02** logement n° **11** ▪ **20/40/1000** logements publics locatifs (RPHP) **à Boufaroudj HAMMAM GUERGOUR (w-Sétif)** Bâtiments ; : **02** logement n° **11** et **12** **Lot ; travaux de démolition, construction et crépissage, menuiserie, plomberie sanitaire, Revêtement, divers et peinture**
LOT (03)	▪ **50/2000** logements publics locatifs (LPL) **à OULED SABER (w-Sétif)** **03** Logements bâtiments **02 + 10** ▪ **1500/2000** logements publics locatifs (LPL) **à EL EULMA (w-Sétif)** bâtiments n° **01** ن ▪ **50/5000** logements publics locatifs (LPL) **à HAMMAM SOKHNA (w-Sétif)** Logement n° **22** **Lot ; travaux de démolition, construction et crépissage, revêtement, divers et peinture**

- le présent appel d'offres est adressé aux entreprises ou groupements d'entreprises qui répondent aux conditions d'éligibilité suivantes :

01- <u>Capacités professionnelles</u>: le soumissionnaire devra avoir un certificat de qualification et de classification professionnelles Catégorie **deux (02)** ou plus, (bâtiment comme activité principale ou secondaire) en cours de validité.

02- <u>Capacités techniques:</u>

2-3 <u>Ressources humaines</u> : le soumissionnaire devra avoir un nombre de personnel supérieur ou égal à **six (06) ouvriers**.

- **<u>Références professionnelles</u>**: Avoir déjà réalisé au moins un projet similaires (travaux de réfection ou de réhabilitation) ou un projet d'habitation en (TCE), ou bien un équipement public, Justifiés par les attestations de bonne exécution, délivrées par des maitres d'ouvrage publics et visé par le premier responsable, est ce pour les **dix (10)** dernières années.

03- <u>Capacités financières</u>: le soumissionnaire au titre de l'appel d'offre doit avoir réalisé un chiffre d'affaires supérieur ou égal à **3 000 000,00 DA** en durant les trois (03) dernières années (**2022-2023-2024**), justifié par les bilans visés par les services des impôts.

NB: chaque soumissionnaire peut participer pour un Lot ou plus et il ne sera retenu que pour un seul Lot.
le choix de l'attributaire du lot s'effectuera lot par lot selon leur classement (de 01 à 03)

- Les cahiers des charges seront retirés auprès du siège de la Directeur Général de L'O.P.G.I. cité du 08 Mai 1945 (600 Logements) Tel: 036.51.23.23, après paiement de huit mille (8 000,00 DA) non remboursables représentants les frais de reproduction auprès du département comptabilité et finance.
-Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière ; Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« A N'ouvrir Que Par La Commission D'ouverture Des Plis Et D'Evaluation Des Offres »
« Appel D'offres N° : 22 /DMO/ 2025 + L'objet De L'appel D'offres ».

<u>« A » Dossier De Candidature Contient:</u>

- Déclaration de candidature dument renseignée avec soin, datée et signée et cachetée (selon model ci-joint).
- Déclaration de probité dument renseignée avec soin, datée et signée et cachetée (selon model ci-joint).
- Une copie du statut pour les sociétés (Sarl, Eurl, Spa, Snc ….).
- Une copie du registre de commerce électronique.
- Une copie du de la carte d'identification fiscale (NIF).
- mise à jour (Casnos, Cnas, Cacobatph)
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les Personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires conformément aux conditions d'éligibilité fixées par le cahier des charges.
- Exemplaire du protocole d'accord liant les membres du groupement en précisant le chef de file.

A - Capacités professionnelles: Certificat de qualification et de classification professionnelles Catégorie deux (**02**) ou plus, (bâtiment comme activité principale) en cours de validité,
B- Capacités financières: Les bilans financiers des trois dernières années (**2022-2023-2024**), dument visés par les services des impôts, et les références bancaires.
C- Capacités techniques:

- **<u>Ressources humaines</u>** (Approuvée par la CNAS), pour les cadres ; joindre un diplôme + affiliation à la CNAS en cours de validité.
- **<u>Liste des moyens matériels</u>** : Justifiés par un PV d'huissier de justice de l'année en cours, ou par les factures d'achat.
 Pour Le matériel roulant: doit être Justifié par des copies des cartes grises et les assurances en cours de validité (matériel réquisitionné uniquement pour ce projet).
- **<u>Références professionnelles</u>** dument justifiées par les attestations de bonne exécution des projets et projets similaires réalisés par le soumissionnaire (portants le montant et le délai d'exécution) délivrées par des institutions publiques désigné par le maitre de l'ouvrage, pour les **dix (10)** dernières années.

<u>« B » Offre Technique Contient:</u>

- La déclaration à souscrire dument renseignée avec soin, datée et signée et cachetée (selon model ci-joint).
- Le cahier des charges portant à la dernier page, la mention manuscrite « **lu et accepté** ».
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

<u>« C » Offre Financier Contient:</u>

- La lettre de soumission dument renseignée avec soin, datée et signée et cachetée (selon model ci-joint).
- Le bordereau des prix unitaires « BPU » dument remplis et signée et cachetée par le soumissionnaire.
- Le devis qualificatif et estimatif « DQE » dument remplis et signée et cachetée par le soumissionnaire.

La durée de préparation des offres est fixée de **Dix (10) jours** à partir de la 1ere publication du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) la presse écrite ou la presse électronique.
Les offres doivent être déposées au niveau du « secrétariat général » de L'OPGI, cité 08 Mai 45 (600 Logts) Sétif, Le dernier jour de la durée de préparation des offres du ($08^{H}00$ jusqu' à $14^{H}00$), et Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable de ($08^{H}00$ jusqu' à $14^{H}00$)
Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de l'Office le Dernier jour de dépôt des offres à $14^{H}00$.
Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres durant: durée de préparation des Offres augmentée de quatre-vingt-dix (90) jours.

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2516039394**

EPE - Algérie Télécom - Spa
Direction Opérationnelle des Télécommunications de Blida
Adresse : Route Nationale N°29 Ouled Yaich Blida

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 15/2025

Un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé pour :
Travaux De Maintenance Et De Développement De La Canalisation Pour Le Réseau FTTX (Contrat D'adhésion)

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :
La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales s'adresse uniquement aux :

Personnes physiques et/ou morales de droit algérien qualifiées et classifiées dans l'un des domaines des travaux de génie civil, travaux publics, travaux bâtiment et hydrauliques, selon les paliers 01et 02 comme indiqué dans le cahier des charges.

Palier 01 : Ce palier concerne les projets dont la distance est supérieure à 600 ML(artère) :

1. Une copie du registre de commerce électronique portant le code des activités liées aux domaines cités supra ;
2. Une copie du dernier certificat de qualification catégories et classification professionnelle dans l'une des catégories professionnelles (02 à 09) et dans l'un des domaines cités supra, et doit être en cours de validité le jour de dépôt des offres.
3. Deux références professionnelles au minimum durant les 05 dernières années dans l'un des domaines justifiés par des documents délivrés par le maître de l'ouvrage.

Palier 02 : Ce palier concerne les projets dont la distance est inférieure ou égale à 600 ML(artère) :

1. Une copie du registre de commerce électronique portant le code des activités liées aux domaines cités supra ;

2. Une copie du dernier certificat de qualification catégories une (01) et classification professionnelle dans l'une des catégories professionnelles et dans l'un des domaines cités supra, et doit être en cours de validité le jour de dépôt des offres.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Blida
Sous-Direction Fonctions Support
Département des Achats et de la Logistique
Service des Achats
Route Nationale N°29 Ouled Yaich Blida

Pour retirer le dossier nécessaire à la présentation des offres, Contre le paiement à la somme de **huit mille dinars algériens (8000,00 DA)**, auprès de la banque BNA non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire :
Compte en dinars 004450300000048 clé60.

Les offres doivent être composées :

1. D'un dossier administratif qui comprend l'original des documents administratifs en format papier et support électronique, inséré dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « dossier administratif ».
2. D'une offre technique qui comprend l'original des documents techniques en format papier et support électronique, insérée dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « offre technique ».
3. D'une offre financière qui comprend l'original des documents financiers en format papier et support électronique, insérée dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « offre financière ».

Les trois (03) enveloppes sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire et comportant uniquement les mentions suivantes :

EPE- ALGERIE TELECOM –SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BLIDA
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 15/AT/DOT 09/2025
« Travaux de maintenance et de développement de la canalisation FTTx»
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Blida
Adresse : RN N°29 Ouled Yaich Blida

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.
La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours** de **08h00** à **14h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale et le site web : www.safqatic.dz
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2516039297**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE M'SILA
DAIRA DE AIN EL MELH
COMMUNE DE AIN FARES
N.F : 098428379067706 01

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 82 et 65 du décret présidentiel N°15-247 du16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de ain fares , informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales l'année 2026 paru dans les journal (الموعد اليومي)le 08/10/2025

Projet : **Location de bus de transport scolaire pour annee financiere 2026 pour les lignes :**
Lot 01 /Ain el aleg↔AMBED NORD Lot 02/ Ain el aleg↔ AMBED CENTRE-LOUBIRA
Lot 03/ Ain el aleg↔ AMBED SUD Lot 04/ Ain el aleg ↔ eldjoukha-elkhaouane
Lot 05/ Ain el aleg↔ ELMEGTAA Lot 06/ Ain el aleg↔ HOULITE
Lot 07/Sarefaga(ain fares)↔ ECOLE PREMIER TAIBI KOUIDER (COMMUNE SIDI M'HAMED)
En suite après de l'analyse et l'évaluation des offres N° 29/2025 du 26/10/2025 et conformément aux critères fixés dans le cahier des charges, le contrat est attribué provisoirement à:

Désignation	Entreprise et N.F	Note technique	Montant de l'offre en DA TTC après vérification	Remarque
Lot 01 /Ain el aleg↔AMBED NORD	BOUCHAREB NAOUI 198228200266426	65 points	Limite Mini : 98.000.00 DA Limite Maxi : 1.617.000.00 DA	Techniquement qualifie avec une seule offre financière
Lot 02/ Ain el aleg↔ AMBED CENTRE-LOUBIRA	BOUCHAREB NAOUI 198228200266426	55 points	Limite Mini : 106.000.00 DA Limite Maxi : 1.749.000.00 DA	Techniquement qualifie avec une seule offre financière
Lot 03/ Ain el aleg↔ AMBED SUD	BOUCHAREB NAOUI 198228200266426	65 points	Limite Mini : 98.000.00 DA Limite Maxi : 1.617.000.00 DA	Techniquement qualifie avec une seule offre financière
Lot 04/ Ain el aleg ↔ eldjoukha-elkhaouane	GUENFOUD RABAH 19007050022113202800	70 points	Limite Mini : 100.000.00 DA Limite Maxi : 1.650.000.00 DA	Techniquement qualifie avec une seule offre financière
Lot 05/ Ain el aleg ↔ELMEGTAA	GUENFOUD RABAH 19007050022113202800	55 points	Limite Mini : 130.000.00 DA Limite Maxi : 2.145.000.00 DA	Techniquement qualifie avec une seule offre financière
Lot 06/ Ain el aleg↔ HOULITE	GUENFOUD RABAH 19007050022113202800	55 points	Limite Mini : 115.000.00 DA Limite Maxi : 1.897.500.00 DA	Techniquement qualifie avec une seule offre financière
Lot 07/Sarefaga(ain fares) ↔ECOLE PREMIER TAIBI KOUIDER (COMMUNE SIDI M'HAMED)	GUENFOUD RABAH 19007050022113202800	55 points	Limite Mini : 85.000.00 DA Limite Maxi : 1.402.500.00 DA	Techniquement qualifie avec une seule offre financière

Conformément à l'article 82 du même décret présidentiel les soumissionnaires peuvent introduire un recours dent les (10) jours a compter de première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.
Aussi les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire du marché.
<u>Remarque</u> : Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.

Le Jeune Indépendant **du 17/12/2025 / ANEP 2516039095**











JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série policière - Etats-Unis 2024 — TF1
Will Trent

21h00 Série policière - France - 2020 — France 2
Capitaine Marleau

21h00 Film d'action Etats-Unis - 2024 — M6
The King's Man : première mission

21h00 Culture Infos 2025 — CANAL+
La Haine : jusqu'ici rien n'a changé

20h50 Magazine de société — W9
France
Enquêtes criminelles

20h55 Thriller — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 2008
Le prix de la loyauté

21h05 Comédie — 6ter
France - 2006
La maison du bonheur

21h00 Comédie France - 2004 — CINE + PREMIER
A l'ancienne

21h59 Golf — CANAL+ SPORT
Le 5e tour

21h00 Comédie dramatique - 2025 — CINE CINEMA
Partir un jour

20h50 Comédie — CANAL+ family
Etats-Unis - 2014
Famille recomposée

21h25 Comédie sentimentale — TMC
Grande-Bretagne - 2003
Love Actually

21h00 la chaine ACTION



Film d'action (Etats-Unis - 2013)

G.I. Joe : conspiration

Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, les soldats d'élite du G.I. Joe se voient confier une mission cruciale : récupérer des têtes nucléaires cachées au Pakistan. Alors qu'ils s'apprêtent à procéder à l'évacuation, une attaque surprise orchestrée par Zartan, qui a usurpé l'identité du président américain, décime l'escouade. Seuls Roadblock (Dwayne Johnson), Jaye (Adrianne Palicki) et Flint (D.J. Cotrona) parviennent à survivre à cette embuscade meurtrière.

22h40

Film d'aventures (Russie - 2016)

The Duelist

En 1860, dans la Russie impériale, Saint-Pétersbourg est le théâtre d'une aristocratie en proie à des rivalités d'honneur, où le duel, bien que prohibé, demeure une pratique courante. Yakovlev (Pyotr Fyodorov), un vétéran de l'armée, se distingue par son talent exceptionnel en tant que remplaçant des duellistes effrayés par la perspective de la mort. Profitant de sa réputation, il se produit également dans des démonstrations spectaculaires d'arts martiaux et d'armes à feu, captivant un public avide de sensations fortes.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:54	12:25	14:56	17:14	18:44
CONSTANTINE	05:58	12:29	15:02	17:20	18:50
ALGER	06:12	12:44	15:17	17:35	19:05
OUARGLA	05:58	12:34	15:18	17:36	19:01
CHLEF	06:19	12:50	15:24	17:42	19:11
MOSTAGANEM	06:24	12:55	15:29	17:47	19:16
ORAN	06:26	12:58	15:33	17:51	19:20

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8369 — MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	18°	13°
Oran	13°	6°
Constantine	15°	4°
Ouargla	17°	8°

DRAMES DOMESTIQUES ET CARNAGE ROUTIER

L'EFFARANTE HÉCATOMBE SILENCIEUSE

Depuis le début de l'année 2025, les drames liés au monoxyde de carbone et aux accidents de la circulation continuent d'endeuiller des centaines de familles algériennes. C'est ce qu'a indiqué, hier, le lieutenant-colonel Nassim Bernaoui, sous-directeur des statistiques et de l'information à la Direction générale de la Protection civile (DGPC), tirant la sonnette d'alarme et appelant à un sursaut collectif face à des bilans humains de plus en plus lourds.



Un lourd bilan.

Le lieutenant-colonel Nassim Bernaoui a affirmé, hier, que «le monoxyde de carbone, gaz invisible et inodore, continue de semer la mort dans les foyers, particulièrement durant la saison hivernale». Il a précisé, lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale, que depuis janvier 2025, 103 personnes ont trouvé la mort à la suite d'intoxications au gaz, tandis que 1 854 autres ont été sauvées in extremis, grâce à près de 800 interventions menées par les unités de la Protection civile à travers les différentes wilayas du pays, soulignant que ce bilan traduit l'ampleur d'un phénomène récurrent, aux conséquences humaines dramatiques, mais largement évitable.

Le même responsable a ajouté que ces drames surviennent majoritairement à l'intérieur des habitations et trouvent leur origine dans une combinaison de facteurs liés au comportement et aux conditions matérielles. Il a expliqué que «le manque de culture de prévention, la fermeture totale des ouvertures d'aération, ainsi que l'utilisation d'appareils de chauffage et de chauffe-eau vétustes ou défectueux figurent parmi les principales causes de ces accidents mortels», mettant en avant l'importance vitale d'un entretien régulier des équipements domestiques.

Le lieutenant-colonel Bernaoui a précisé que 23 décès et 569 personnes secourues ont été enregistrés entre le début du mois d'octobre et le 16 décembre en cours, soulignant que la majorité des cas s'est concentrée à partir de la seconde moitié du mois de novembre.

Cette période coïncide avec l'installation du froid, les premières vagues de pluies abondantes et les chutes de neige, qui poussent de nombreux citoyens à recourir intensivement aux appareils de chauffage, parfois dans des conditions de sécurité insuffisantes.

Face à cette situation, la DGPC a renforcé son dispositif de prévention. Une nouvelle phase de la campagne nationale de sensibilisation a été lancée le 6 octobre dernier et se poursuivra jusqu'au mois de mars prochain, couvrant toute la période hivernale. «Cette campagne a ciblé les établissements scolaires, les mosquées et les médias nationaux, à travers des actions de proximité et des messages de prévention récurrents», a indiqué le lieutenant-colonel Bernaoui. Il a indiqué que la Protection civile a récemment adopté une approche plus opérationnelle, axée sur le terrain et le contact direct avec les citoyens, soulignant que «nous avons entamé, en coordination avec les agents de Sonelgaz, un travail de proximité visant à inspecter l'état général des installations domestiques, à vérifier la conformité des équipements et à sensibiliser les familles au respect strict des règles de sécurité, de ventilation et de maintenance». Selon les dernières statistiques arrêtées au 15 décembre courant, 1 964 personnes ont perdu la vie sur les routes, tandis que plus de 80 000 autres ont été blessées depuis le début de l'année. Un bilan jugé «extrêmement préoccupant», d'autant plus qu'il demeure en hausse par rapport à la même période de l'année précédente.

Le lieutenant-colonel Bernaoui a souligné que la moyenne hebdomadaire des décès oscille entre 40 et 44 victimes, un chiffre révélateur de l'ampleur du fléau et de la persistance de comportements dangereux au volant, tels que «l'excès de vitesse, le non-respect du code de la route et la distraction».

A partir de la semaine prochaine, la Protection civile organisera et encadrera des caravanes médicales, prévues du 21 au 26 décembre, et qui concerneront 21 wilayas des Hauts-Plateaux et du Grand Sud.

Sihem Bounabi

COOPÉRATION ALGÉRO-ITALIENNE

Front commun face aux risques majeurs

SUR INVITATION de son homologue italien, Eros Mannino, président de l'Autorité nationale italienne des sapeurs-pompiers, le directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Bourelaf, poursuit sa visite de travail en République Italienne avec pour mission d'œuvrer au développant des mécanismes de coordination et de coopération dans les domaines de la prévention des risques majeurs. Conformément aux orientations, Saïd Sayoud, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et du Transport. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Cette visite revêt une importance particulière en ce qu'elle s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre les deux institutions la même source. Précisant qu' «elle ambitionne de consolider l'échange d'expertises techniques et d'expériences de terrain». Tout en approfondissant les mécanismes de coopération bilatérale dans des domaines essentiels tels que la prévention des risques majeurs, la gestion des catastrophes et la préparation opérationnelle face aux situations d'urgence précise la même source

Dans ce contexte, un entretien officiel a réuni le directeur général de la Protection civile et son homologue italien. Les discussions ont porté sur les voies et moyens de dynamiser davantage la coopération bilatérale, notamment sur les plans opérationnel et de la formation, dans une perspective de bénéfice mutuel. Cette rencontre a été marquée par le lancement de plusieurs ateliers de travail conjoints, réunissant des cadres des deux institutions, afin de traduire les engagements en actions concrètes et opérationnelles.

Au-delà des échanges institutionnels, cette visite vise également à explorer les perspectives d'élargissement de la coopération conjointe, en vue d'améliorer le rendement institutionnel et de renforcer durablement les capacités humaines et techniques des deux parties. Les ateliers conjoints programmés constituent, à cet égard, un levier essentiel pour l'harmonisation des pratiques et le partage des savoir-faire en matière d'intervention et de gestion des crises.

S. B.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Alger fulmine contre l'entité sioniste

A LA DERNIÈRE session du Conseil de sécurité sur la Palestine à laquelle participe l'Algérie en tant que membre élu, le représentant permanent auprès des Nations unies, M. Amar Bendjama, a dénoncé hier les violations de l'entité sioniste en Palestine. Pour Alger, ces actes constituent un flagrant non-respect du droit international humanitaire, et l'inaction de la communauté internationale ne fait qu'aggraver la situation. À l'occasion d'une session consacrée à «la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine», M. Bendjama, a déclaré que le récent vote du Conseil envoie «un message clair sur le respect du droit et la responsabilité», rappelant que les opérations menées en Palestine constituent une violation du droit international humanitaire. Le diplomate a également tenu à marquer un moment symbolique en martelant : «Cette session est la dernière concernant la Palestine à laquelle participe le délégué algérien, en tant que membre élu de ce Conseil. Cela pose la question : que valent les efforts que nous avons fournis et qui ont été, en partie, ignorés ?» L'intervention de l'Algérie met ainsi en lumière la position constante du pays sur le dossier palestinien, soulignant l'urgence de préserver le droit international et de garantir une protection effective des populations civiles.

Aymen D.

FRAUDE EN LIGNE

Près de 200 trafiquants arrêtés

LA DIRECTION générale de la Sûreté nationale (DGSN), via son Service central de lutte contre la cybercriminalité (SCLC), a mené une vaste opération nationale visant des réseaux spécialisés dans l'escroquerie et la fraude en ligne, déjouant des activités qui portaient gravement atteinte aux citoyens. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué de ce corps de sécurité. Selon le même texte, 32 réseaux criminels organisés ont été démantelés, dont un réseau international coordonné depuis un pays asiatique.

Cinq individus liés à ce dernier ont été arrêtés et présentés devant la justice. Au total, 197 personnes ont été interpellées, parmi lesquelles 31 faisaient l'objet de mandats d'arrêt pour des affaires d'escroquerie déjà en cours. Ces réseaux utilisaient des méthodes sophistiquées pour piéger leurs victimes, notamment le phishing, l'ingénierie sociale, des logiciels de vol de données ou encore l'usurpation d'identité d'entreprises publiques et privées. Le préjudice financier subi par les victimes est colossal : plus de 52 milliards et 900 millions de centimes en monnaie nationale, en plus de sommes importantes en devises étrangères.

M. B.